



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 12 juin 2025 à 19h00
Séance de relevé du jeudi 19 juin 2025 à 19h00
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Philippe Herminjard
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séances retransmises en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

04-05 / 2025

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1. Adoption de l'ordre du jour des séances des 12 et 19 juin 2025
3. Communications du Bureau et correspondance
4. Adoption du procès-verbal
- 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 2025
5. Prestation de serment
6. Elections
- 6.1. D'un·e membre-suppléant·e à la Commission des finances, en remplacement de M. Oliver Ghorayeb (EAV), élu membre
- 6.2. du Bureau du Conseil 2025-2026
 - Présidence
 - 1re vice-présidence
 - 2e vice-présidence
 - Deux scrutateurs·rices
 - Deux scrutateurs·rices suppléant·e·s
7. Nominations
8. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux
9. Reliquats du 15 mai 2025 (RCc article 85 alinéa 3)
Rapports des commissions
- 9.1. Prise en considération de la motion de M. Patrick Bertschy (PLR/Interpartis), intitulée « Soyons à l'écoute des veveysannes et des veveysans » (2025/R15)
- 9.2. Prise en considération du postulat de M. Laurent Cornu (PLR), intitulé « Vevey, ville indépendante ou chef-lieu du district de la Riviera ? » (2025/R16)
Réponses aux interpellations
- 9.3. Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Réaménagement de la Place du Marché, quand, délais, combien... » (2025/RI03)
- 9.4. Interpellation de M. Jérôme Christen (VL) et consorts, intitulée « « Du sport pour tous » pour passer du slogan à la réalité » (2025/RI04)
- 9.5. Interpellation de M. Serge Ansermet (PS), intitulée « Stationnement sur les Quais de la Veveyse et Maria Belgia : des interrogations et des questions... » (2025/RI05)
Interpellations, motions, postulats, projets de règlement
- 9.6. Interpellation de Mme Anna lamartino (PLR), intitulée « Prévenir vaut mieux que ... guérir (ou pas) ! »
- 9.7. Interpellation de Mme Anna lamartino (PLR), intitulée « Quai Perdonnet : Magnifique lieu de vie ou vélodrome dangereux ! »
10. Préavis / Rapports-préavis
- 10.1. Adoption de la zone réservée « Vieille Ville » (2025/P26)
- 10.2. Adoption des zones réservées « Nord-Est, plateau de Charmontey et Providence » (2025/P27)

- 10.3. Proposition d'augmentation du taux d'activité des municipales et municipaux à 60% au 1er juillet 2026 (2025/P28)
11. Rapports des commissions
 - 11.1. Gestion et comptes 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2025/P14)
 - 11.2. Comptes 2024 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2025/P18)
 - 11.3. Comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera–Villeneuve (CITS) (2025/P20)
 - 11.4. Commission de gestion – rapport général, vœux et rapports des sous-commissions, exercice 2024 (2025/P25)
Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2024 (2025/C06)
 - 11.5. Comptes communaux de l'exercice 2024 (2025/P21)
 - 11.6. Rapport-préavis en réponse au postulat de Mme Sabrina Berrocal (da.) et interpartis, intitulé « Pour que Vevey fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales » (2025/RP17)
 - 11.7. Demande de crédit d'ouvrage d'un total de CHF 1'165'000.— TTC pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes de l'avenue Ernest-Biéler (2025/P22)
 - 11.8. Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Philippe Herminjard (PLR), intitulé « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? » (2025/RP23)
 - 11.9. Rapport-préavis en réponse aux postulats de Mme Isabel Jerbia (PS), intitulé « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » et de M. Steven Pilet (VL), intitulé « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! » (2025/RP24)
12. Réponses aux interpellations
13. Communications de la Municipalité
 - 13.1. Endettement net et brut – Situation au 31 décembre 2024 (2025/C07)
 - 13.2. Extension à 7 ans de la maintenance conclue dans le cadre du renouvellement de l'infrastructure informatique 2025 (2025/C08)
 - 13.3. Service de la cohésion sociale – nouvelle cheffe de service (2025/C09)
14. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement
 - 14.1. Interpellation de Mme Valérie Zonca (Vert·e·s), intitulée « Quelle réglementation de l'utilisation des IA dans l'administration communale veveysanne ? »
 - 14.2. Interpellation de Mme Sarah Tobler (PLR), intitulée « Fin de l'affichage politique libre – Surfaces officielles et autres compensations – Des précisions s'imposent »
15. Questions, vœux, propositions individuelles

M. le Président ouvre la séance du 12 juin 2025 en saluant l'ensemble des personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qui s'efforcera de rapporter nos débats les plus intéressants, au public, aux téléspectateurs, aux internautes, ainsi qu'aux agents communaux qui assurent la bonne marche des séances. Il en profite pour remercier également la société qui gère la retransmission télévisuelle de nos séances durant toute l'année.

1. Appel

Séance du 12 juin 2025 : 77 personnes présentes sur 97 élues, 20 personnes absentes, dont 1 sans excuse
(M. L. Morier-Genoud)

Séance du 19 juin 2025 : 65 personnes présentes sur 97 élues, 32 personnes absentes, dont 2 sans excuse
(MM. M. Dubey et P. Fleury)

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1. Adoption de l'ordre du jour des séances des 12 et 19 juin 2025

M. S. Molliat profite de la séance du 12 juin, au cours de laquelle le Conseil ne traitera pas des points divers, pour annoncer la 23^e édition de la Fête multiculturelle, qui se déroulera à la place Robin le week-end du 20 au 22 juin.

Compte tenu de l'absence de Mme S. Berrocal le 12 juin, le point 11.6. sera traité lors de la séance du 19 juin.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté. M. le Président précise que cet ordre du jour est validé pour les deux séances et qu'il ne subira aucune modification ultérieure.

3. Communications du Bureau et correspondance

La sortie du Président s'est déroulée le mercredi 11 juin. Elle a permis de découvrir un lieu magique à Territet. Merci à notre collègue, Mme C. Mollet, ainsi que toutes les personnes qui l'ont accompagnée pour cette visite fort intéressante.

Nous avons appris le décès, le 8 juin, de M. Michel Clément, ancien conseiller communal socialiste. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Lettre d'un habitant de Vevey adressée à M. le Syndic et qui se plaint des nuisances sonores liées à la manifestation Animai 2025, en particulier le dimanche matin avant 10h30, au Jardin du Rivage. Cette question étant du ressort de la Municipalité, celle-ci lui répondra directement.

La question a été posée de savoir s'il fallait modifier le jour des séances du Conseil communal, le jeudi étant historiquement dévolu aux instances et événements intercommunaux. Un sondage effectué auprès des groupes montre qu'une large majorité se déclare en faveur du statu quo, soit le maintien des séances au jeudi.

Merci de répondre à la sollicitation de la future présidente, Mme M. Houriet, concernant le service des boissons lors du Marché folklorique du samedi 23 août.

4. Adoption du procès-verbal

4.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 2025

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 15 mai 2025 est adopté à l'unanimité tel que présenté, avec remerciements à la secrétaire.

5. Prestation de serment

Néant.

6. Elections

M. le Président rappelle que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, le règlement du Conseil communal permet une élection tacite, pour autant que personne ne s'y oppose.

6.1. D'un·e membre-suppléant·e à la Commission des finances, en remplacement de M. Oliver Ghorayeb (EAV), élu membre

La candidature de M. P. Fleury est présentée.

Sans autre proposition, M. Patrick Fleury (EAV) est élu membre suppléant à la Commission des finances de manière tacite.

6.2. du Bureau du Conseil 2025-2026

- Présidence

Mme C. Amiguet, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de Mme Marion Houriet :

« Pour le groupe socialiste, nous vous présentons la candidature de Mme Marion Houriet pour la présidence du Conseil communal. Née en 1987, Marion s'est frottée tôt à l'exercice de la politique en présidant le parlement des jeunes de sa ville natale, La Chaux-de-Fonds. Aujourd'hui conseillère communale à Vevey sous les couleurs du parti socialiste, Marion s'est investie durant toute la législature en prenant les rênes du groupe, mais aussi en s'investissant pour certaines causes qui lui tiennent à cœur, comme la violence faite aux femmes. Co-directrice du théâtre lausannois Boulimie, mais aussi à la tête de sa propre entreprise en gestion de coordination culturelle, Marion est très engagée dans la culture, ce qu'elle aime bien rappeler de temps à autre au Conseil. Elle aime d'ailleurs diversifier ses activités dans ce domaine, puisqu'elle n'hésite pas à jouer les figurantes dans l'émission 52 minutes des deux Vincent. Déterminée, mais aussi capable de faire des compromis, Marion est décidément une main de fer dans un gant de velours. Marion a toutes les qualités requises pour assumer la charge de présidente du Conseil communal afin de déterminer cette législature sous les meilleures auspices. »

Sans autre candidature, Mme Marion Houriet (PS) est élue à la présidence du Conseil communal pour l'année 2025-2026 de manière tacite et par acclamation.

- 1re vice-présidence

Mme N. Garçon, au nom du groupe En Avant Vevey, présente la candidature de M. Antoine Stephanidis, qui habite depuis 18 ans à Vevey et qui a toutes les qualités requises pour ce poste.

Sans autre candidature, M. Antoine Stephanidis (EAV) est élu à la 1^{re} vice-présidence du Conseil communal pour l'année 2025-2026 de manière tacite et par acclamation.

- 2e vice-présidence

Mme E. Carruzzo Evéquoz, au nom du groupe des Vert-e-s, présente la candidature de Mme Mélusine Perrier, qui a déjà eu l'occasion de fonctionner au sein du Bureau.

Sans autre candidature, Mme Mélusine Perrier (Les Vert-e-s) est élue à la 2^e vice-présidence du Conseil communal pour l'année 2025-2026 de manière tacite et par acclamation.

- Deux scrutateurs·rices

Mmes F. Sanna Georgi et A.-F. Simonin sont présentées aux postes de scrutatrices au nom respectivement des groupes Le Centre-Vert'libéraux et Vevey Libre.

Sans autres candidatures, Mmes Fabrizia Sanna Georgi (LCVL) et Anne-Francine Simonin (VL) sont élues scrutatrices pour l'année 2025-2026 de manière tacite et par acclamation.

- Deux scrutateurs·rices suppléant·e·s

Mme M. Houriet a constaté une erreur dans le tableau validé par les groupes et partis en début de législature. En effet, le groupe socialiste aurait deux sièges au Bureau en 2025-2026, alors que da. n'en aurait aucun. Le PS propose donc de laisser le poste de scrutateur suppléant au groupe da.

Lors de la séance du 12 juin 2025, le groupe UDC propose la candidature de Mme Y. Bonjour. Lors de la séance du 19 juin 2025, le groupe da. propose la candidature de Mme S. Jamet.

Sans autre candidature, Mmes Yvette Bonjour (UDC) et Sandra Jamet (da.) sont élues scrutatrices suppléantes pour l'année 2025-2026 de manière tacite et par acclamation.

7. Nominations

Néant.

8. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux

La parole n'est pas demandée.

9. Reliquats du 15 mai 2025 (RCc article 85 alinéa 3)

Rapports des commissions

9.1. Prise en considération de la motion de M. Patrick Bertschy (PLR/Interpartis), intitulée « Soyons à l'écoute des veveysannes et des veveysans » (2025/R15)

Rapport : M. Pierre Butty

M. P. Bertschy remarque que la demande a été formulée de transformer cette motion en postulat. Les auteurs seraient d'accord de le faire, mais ils attendent d'avoir quelques éléments pour savoir si la Municipalité a pu avancer par rapport aux propositions qu'elle a faites en commission. Ils souhaitent également obtenir un calendrier pour avoir quelques solutions par rapport à cette thématique. Ils se réjouissent de pouvoir aller de l'avant si un consensus est trouvé avec la Municipalité.

M. A. Dormond, municipal, remercie sincèrement l'ensemble des membres de la commission, qui ont permis d'avoir un dialogue constructif et transparent ; on sait en effet que ce sujet suscite passablement de débats et de tensions. Après le vote sur les horodateurs, pouvoir reprendre cette question de manière sereine et posée était très important. La Municipalité a décidé de faire un pas dans la direction des motionnaires afin trouver des compromis par rapport au stationnement. Quand on met en place des mesures, il est important de vérifier comme cela se passe sur le terrain ; certains dispositifs doivent être adaptés, modifiés, comme c'est le cas dans beaucoup d'autres domaines. Un certain nombre d'éléments ont pu être mis en place depuis la commission. La Municipalité a fait publier dans la Feuille des Avis Officiels une enquête pour passer 95 places de parc de 1h à 2h, situées principalement aux entrées est et ouest de la ville, où l'on a le moins de possibilités d'être à proximité immédiate d'un parking de grande capacité en ouvrage offrant des possibilités de parcage illimitées. Si la procédure, qui se termine début juillet, ne suscite pas d'oppositions, cette modification pourra être déployée durant la période estivale, le temps d'adapter la signalisation. Un autre point était de contacter les différents parkings privés pour voir s'ils étaient ouverts à la possibilité de stationner gratuitement dans les parkings en ouvrage le dimanche. Les deux parkings ont refusé d'entrer en matière pour des raisons économiques, puisqu'un parking en ouvrage a un coût (entretien, sécurité, etc.). La gratuité n'est jamais gratuite, quelqu'un finit toujours par payer. En revanche, pour le parking communal Vieille Ville, on s'oriente vers un plafonnement du prix le dimanche, au même titre que le parking souterrain des Remparts à La Tour-de-Peilz, à CHF 5.- la journée. Cette solution sera également proposée aux deux autres grands parkings souterrains, parce qu'aligner les parkings de grande capacité serait l'idéal. Le 3^e point concerne la mise à disposition gratuite du parking de Bergère, à côté de la piscine de Vevey-Corseaux-Plage, tous les week-ends de l'année, samedi et dimanche compris. Sachant que la ligne de bus 215 sera prolongée jusqu'à la piscine, cette offre donne des possibilités extrêmement intéressantes de parcage pour le public qui vient à Vevey. C'est un geste extrêmement important pour lequel on doit remercier la société propriétaire. L'objectif du plan directeur communal est de capter les voitures plutôt dans les entrées de ville ; cette mesure répond donc tout à fait à cet objectif. Les autres points qui sont encore à l'étude concernent une modification de la taille de la zone payante le dimanche à Plan-Dessous. On constate en effet que certains secteurs sont peut-être un peu moins problématiques. Mais la zone payante a véritablement déployé ses effets, on remarque une augmentation de la disponibilité des places en surface pour les détenteurs de macarons et un meilleur remplissage des parkings souterrains le dimanche. La Municipalité ne souhaite pas entrer en matière sur la généralisation de la durée de 2h sur l'ensemble du territoire communal ; cette mesure irait à l'encontre de la politique de l'agglomération. En effet, toutes les communes qui nous entourent connaissent des différenciations d'horaire en fonction des zones et des spécificités des quartiers. Conserver cette flexibilité dans la gestion du temps des places de parc sur l'espace public est important. Les besoins en temps de parcage ne sont pas les mêmes partout, raison pour laquelle la Municipalité souhaite maintenir une diversité possible dans les durées de stationnement en surface. La gratuité entre 12h et 13h30 est active partout, sauf sur la place de la Gare et la place du Marché. L'abandon du paiement à midi engendrerait une perte financière de l'ordre de CHF 300'000.- sur l'année. Pour la place du Marché, cela représenterait une perte de CHF 150'000.-, de même si l'on modifiait la tarification en soirée. La Municipalité estime que la place du Marché est un parking de grande capacité, qui n'a pas les mêmes règles que le stationnement ponctuel sur la voie publique. Le travail sur les propositions de compromis se poursuit et le Conseil sera évidemment tenu informé de l'évolution par rapport à ces éléments-là.

M. E. Messeiller invite le Conseil à refuser de prendre en considération la motion, ou le postulat, principalement parce qu'accepter ce texte revient à supprimer la capacité de la Municipalité à prévoir un parcage différencié dans les différentes zones de la ville, au détriment de la population, notamment des personnes qui, avec leur macaron, devront trouver des places dans les espaces occupés par les voitures ventouses venues de l'extérieur. On parle d'un manque à gagner de près d'un demi-million de francs si toutes les mesures étaient appliquées ; il faudra à un moment donné expliquer quelles sont les autres mesures qui ne seront pas appliquées à cause de ce manque à gagner. Nous fêtons les 5 ans de l'urgence climatique déclarée par la Ville, le ciel est couvert de fumées dues au changement climatique, peut-être est-il temps de réfléchir à d'autres solutions de mobilité pour notre ville.

M. J. Christen remarque, au bas de la page 5 du rapport, qu'un motionnaire (il imagine que c'est le motionnaire) rappelle que la commission ad hoc ne peut pas amender la motion, puisqu'elle statue sur sa prise en considération telle quelle ; seul le préavis de la Municipalité peut faire des propositions différentes, sans aller jusqu'à s'opposer complètement aux propositions de la motion. Certes, la commission ne peut rien décider, elle ne fait que des propositions au Conseil communal. Il n'en demeure pas moins qu'elle peut faire des propositions de prise en considération partielle, comme cela se pratique régulièrement au Grand Conseil. On n'a peut-être pas assez, à son goût, la notion du consensus, mais gardons cela à l'esprit pour de futures occasions. Sur le fond, Vevey Libre pourra soutenir cette proposition sous forme de postulat, mais sera beaucoup plus divisé sous forme de motion, dès lors qu'un point pose problème, à savoir la durée minimale de 2h. Le groupe considère impératif de maintenir impérativement des zones de parcage de moins de 2h à des endroits où il y a une nécessité de rotation, qui profite aux commerces que l'on souhaite soutenir. Il encourage donc les auteurs de la motion à la transformer en postulat.

M. J.-D. Légeret trouve ridicule l'argument d'une perte de revenu de près de CHF 300'000.-, car lorsqu'on entreprend des travaux comme ce sera prochainement le cas sur la place du Marché, l'installation de chantier occupe

les places de parc. De plus, le nombre de places va diminuer. Le revenu de la place du Marché sera donc de toute manière perdu.

Mme E. Carruzzo Evéquo indique que le groupe des Vert-e-s reconnaît la préoccupation d'une partie de la population veveysanne. Elle doit être entendue et traitée. Il salue les propositions faites par la Municipalité. Comme discuté en commission, une motion serait trop contraignante, et le groupe ne la soutiendra pas. En revanche, il s'abstiendra si le texte est proposé sous forme d'un postulat, ce qui laissera à la Municipalité la marge de manœuvre nécessaire pour proposer des mesures équilibrées.

M. P. Bertschy remercie la Municipalité pour les réponses déjà annoncées lors de la commission. Il se dit tout à fait d'accord de transformer son texte en postulat. Quand démarrera la gratuité du parking de Bergère ? Par rapport à la place du Marché, la perte sera effective, puisque les 282 places actuelles passeront à 150. On ne doit donc pas comparer avec les revenus actuels, mais avec les revenus futurs des 150 places qui subsisteront.

M. S. Ansermet était dans un premier temps plutôt favorable à l'idée de rendre le parcage gratuit le dimanche, notamment pour le tourisme. Réflexion faite, il votera plutôt contre, puisque les parkings privés en ouvrage resteront payants, alors que si l'on suit le postulat, la place du Marché serait gratuite. Il voit là une inégalité de traitement. Avoir d'un côté la gratuité, de l'autre le parking payant favorise le trafic des voitures qui iront d'abord à la place du Marché puis dans les parkings en ouvrage. La gratuité favorise également les voitures ventouses.

Mme J. Minacci s'interroge face à cette proposition de transformer la motion en postulat. La Municipalité propose des mesures pour aller dans le sens du motionnaire ; elle ne voit donc pas de raison de maintenir un postulat, sauf à donner du travail aux services, alors que la Municipalité a déjà pris des engagements. Elle propose plutôt aux initiants de retirer leur texte, dont l'objectif, qui était d'ouvrir une discussion sur le stationnement à Vevey et de faire bouger les lignes, est atteint. Qu'a-t-on à gagner à transformer cette motion en postulat ? Elle refusera tant la motion que le postulat, au vu des engagements de la Municipalité.

M. P. Bertschy rappelle que lors du vote sur l'initiative pour le parking souterrain, le comité adverse avait fait des promesses, disant que 200 places seraient maintenues sur la place du Marché et qu'un parking souterrain serait construit pour compenser les places perdues. Ni l'une ni l'autre n'ont été tenues. Ce postulat ne donnera pas du travail aux services, puisque lors du préavis sur les demandes de prolongations de délais, la Municipalité n'aura qu'à proposer le classement de ce texte, qui sera accepté si les mesures annoncées sont effectives.

M. B. Schobinger remercie les initiants de transformer leur motion en postulat, que le groupe UDC soutiendra. Maintenir ce postulat permet de garder une trace tant que les panneaux ne sont pas modifiés et qu'on n'a pas de réponse sur la taille de la zone payante le dimanche, que la Municipalité serait amenée à revoir. Ces deux points sont des conditions sine qua non à un classement de ce qui est devenu un postulat, qu'il propose de transmettre à la Municipalité, et l'on pourra sans autre attendre les demandes de prolongations de délais pour le classer.

M. A. Dormond, municipal, précise que les montants articulés sont issus des documents présentés lors de la commission. Si aujourd'hui on allait dans le sens de la motion, le manque à gagner pour la place du Marché serait de CHF 300'000.-. Le réaménagement induira une diminution de la capacité de parcage sur la place, mais prévoir les recettes exactes est difficile. On a certes plus de places aujourd'hui, mais elles ne sont pas toujours toutes occupées en continu. Peut-être que les 150 places qui resteront seront davantage utilisées. Certainement que les recettes diminueront, mais une corrélation directe entre le nombre de places et les recettes ou les pertes est difficile à chiffrer avec précision. Par rapport au parking de Bergère, notre chargé de mobilité est en contact avec les représentants de la société propriétaire. Ce point sera à l'ordre du jour d'une rencontre prévue lundi 16 juin, mais on peut dire, sans trop s'avancer, que l'ouverture se fera cette année. Ce serait l'idéal puisque la ligne 215 sera prolongée cette année jusqu'à la piscine. L'idée est de corréler les deux mesures pour qu'elles fonctionnent de manière complémentaire.

M. P. Butty indique qu'il n'est pas possible de modifier les conclusions du rapport de la commission, qui concernent la motion. Le Conseil se prononce dorénavant sur un postulat. Le rapport parle d'un motionnaire parce que quatre signataires de la motion siégeaient dans la commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont **refusées** à la majorité (une dizaine d'avis favorables et un grand nombre d'abstentions). La prise en considération du postulat est donc acceptée. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU la motion de M. Patrick Bertschy (PLR/Interpartis), intitulée « Soyons à l'écoute des veveysannes et des veveysans », transformée en postulat,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la prise en considération du postulat de M. Patrick Bertschy (PLR/Interpartis), intitulée « Soyons à l'écoute des veveysannes et des veveysans » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

9.2. Prise en considération du postulat de M. Laurent Cornu (PLR), intitulé « Vevey, ville indépendante ou chef-lieu du district de la Riviera ? » (2025/R16)

Rapport : M. Alain Gonthier

M. L. Cornu n'a malheureusement pas pu assister à la commission pour des raisons professionnelles de dernière minute, ce qu'il regrette. A la suite du court débat en plénum le 6 février 2025, stoppé net par une motion d'ordre du groupe da., il ne s'attendait pas à des miracles. Il regrette que les réponses de la Municipalité se focalisent uniquement sur les places de parc, et non sur la mobilité et l'amélioration de la fluidité du trafic. On lui répondra certainement que c'est un autre service qui s'en occupe. Quelle n'a pas été sa surprise à la lecture du rapport de la commission. Il ne revient pas sur les réponses du municipal, qui ne diffèrent pas des propos tenus en séance le 6 février dernier. En revanche, il ne peut laisser passer la manière de gérer cette commission et le rapport partisan de son président. La discussion a duré 5 à 10 minutes au maximum, il n'y a eu que des questions posées et des affirmations, aucune place à la discussion, rien sur les paroles de son collègue de parti. Il trouve ce mode de faire quelque peu cavalier. C'est un déni de démocratie, une attaque frontale envers le PLR. C'est la première fois de la législature qu'on s'attaque directement à un parti en le citant dans un rapport. Il cite la phrase : « Le PLR pourrait-il cesser de ne parler que de places de parc ? ». Le PLR a gagné le référendum et il continuera à utiliser le droit de référendum et d'initiative si nécessaire afin de défendre les personnes qui ne pensent pas comme d'autres. Il rappelle que le renvoi du postulat à la Municipalité a été refusé par 39 non, 29 oui, 1 abstention. Il demande donc le respect de tous les membres du Conseil communal, tous partis confondus, pour défendre l'ensemble de la population veveysanne. Nous avons la chance de vivre dans une démocratie, pas dans une dictature, chacun a le droit à la parole.

M. G. Gavin rappelle qu'il y a environ trois ans, lors d'une pause dans un débat relatif à un postulat déposé par Mme A. Iamartino, un membre du PLR l'avait menacé de lui casser la figure. (*M. le Président l'interrompt pour lui demander si cela a un lien avec la discussion actuelle, M. G. Gavin lui répond que oui.*) Si le PLR considère qu'il est mal traité dans les commissions, qu'il regarde d'abord comment lui-même traite ses adversaires politiques. Lorsque des choses inadmissibles se passent, il faut les rappeler et il attend toujours que le Bureau lui dise comment il peut dénoncer cet acte-là.

M. A. Gonthier précise que l'ensemble de la commission a approuvé le rapport. Il n'a à aucun moment stoppé la discussion. Il aurait pu la prolonger pour recevoir davantage de jetons de présence, mais la majorité était si évidente, et les arguments développés par les défenseurs du PLR tellement peu convaincants qu'il n'a eu aucun besoin de forcer qui que ce soit à mettre fin au débat. Le rapport retranscrit l'ensemble des arguments développés, la commission s'est terminée rapidement et le résultat du vote (2 voix pour et 7 voix contre) montre que cette proposition n'a tout simplement pas convaincu. Il ne voit donc aucun déni de démocratie. Le PLR ne peut qu'accepter le fait que sa proposition n'a pas reçu l'aval de la commission.

Mme C. Pilloud, membre de la commission, a validé ce rapport, qui reflète la réalité des discussions de la commission, mais elle regrette infiniment d'avoir été visiblement la seule à demander la suppression de la phrase en question. Les représentants du PLR auraient aussi pu demander cette suppression.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont **adoptées** à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et quatre abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le postulat de M. Laurent Cornu (PLR), intitulé « Vevey, ville indépendante ou chef-lieu du district de la Riviera ? »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser la prise en considération du postulat de M. Laurent Cornu (PLR), intitulé « Vevey, ville indépendante ou chef-lieu du district de la Riviera ? » et de considérer cet objet comme classé.

Réponses aux interpellations

9.3. Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Réaménagement de la Place du Marché, quand, délais, combien... » (2025/RI03)

M. P. Bertschy remercie la Municipalité pour sa réponse, qui montre que même si aucun recours n'avait été déposé, les travaux auraient de toute manière été bloqués puisqu'il y avait une erreur dans le lot 3. La CDAP a délibéré il y a bientôt une année, le projet a-t-il évolué depuis ou est-ce toujours celui validé par le Conseil communal ?

M. A. Dormond, municipal, répond que la question du lot 3 reviendra devant le Conseil communal. Un certain laps de temps s'est effectivement écoulé depuis le moment où la CDAP a pris position. On imagine bien qu'un projet d'une telle ampleur, dès lors qu'il est immobilisé pendant plusieurs années, nécessite de remobiliser les entreprises, les mandataires, de vérifier un certain nombre d'éléments financiers, de produire les plans d'exécution, d'appel d'offres, etc. Cela demande un certain nombre de mois pour faire les choses correctement et dans les règles.

M. B. Schobinger rappelle qu'on a déjà fait beaucoup de choses ; une année pour produire les plans d'exécution lui paraît donc exagéré. Reste que ce sera un chantier très important, que la Ville devra mener dans le respect des commerces et des restaurants situés autour de la place. Il demande de minimiser l'impact de ces travaux pour ces acteurs économiques qui seront préterités, même si c'est pour quelque chose de mieux au final. Par rapport à l'évolution du projet, le Conseil pourrait-il recevoir la dernière version des plans pour voir les modifications apportées et se rendre ainsi compte du mûrissement du projet, entre ce que le Conseil a voté et ce qui se réalisera.

M. V. Imhof, municipal, indique que le projet a subi beaucoup de petits affinages. La Municipalité reviendra avec un préavis concernant les modifications électriques et le Conseil pourra voir les plans à ce moment-là.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9.4. Interpellation de M. Jérôme Christen (VL) et consorts, intitulée « « Du sport pour tous » pour passer du slogan à la réalité » (2025/RI04)

M. J. Christen déplore que la Municipalité ne veuille pas prendre les mesures nécessaires pour résoudre le problème endémique des terrains de sport, en particulier dévolus au football, pour lequel le nombre d'enfants sur la liste d'attente varie, selon les années, entre 160 et 250 faute de terrains en suffisance. La Ville a acquis les parcelles de La Veyre Derrey précisément pour en faire des terrains de sport, les terrains de La Veyre d'En Haut étant attribués à des activités industrielles. Certes, ces terrains ne sont pas au centre-ville, mais ils sont facilement accessibles en transports publics grâce à la ligne 215. L'argument selon lequel la procédure pourrait être longue ne tient pas. Si l'on a pris un mauvais chemin, mieux vaut se tourner vers le bon, même s'il est un peu plus tortueux ; c'est évidemment l'objectif qui prime. La Municipalité fait état d'une issue incertaine de pouvoir réaliser sur ces terrains un centre sportif. Ce serait surprenant dès lors que le propriétaire, la Ville de Vevey, ne souhaiterait plus y réaliser un centre artisanal, qui pourrait trouver d'autres implantations plus judicieuses. Certes, ces terrains étant sis sur St-Légier et l'État de Vaud ayant son mot à dire, nous ne sommes pas totalement maîtres de la situation. Personne ne peut toutefois nous imposer d'y réaliser un projet dont nous ne voudrions pas, à moins de nous exproprier. Quant à la possibilité d'y réaliser des terrains de sport, compte tenu de la volonté politique cantonale exprimée récemment en matière de réalisation d'infrastructures sportives, ce n'est peut-être pas une vue de l'esprit. C'est d'ailleurs en ce sens qu'un député PLR à l'origine de la prise de conscience cantonale des efforts à faire en matière de sport, récemment couronné de succès au Parlement vaudois, était intervenu au Grand Conseil en faveur d'une zone sportive à La Veyre Derrey. On verrait mal le Canton, dans un tel contexte, si la Municipalité et le Conseil communal le souhaitaient, faire obstacle à la volonté de la commune de Vevey de se donner les moyens de répondre à ses besoins en matière de terrains de sport. Si le Canton a souhaité affecter ce site à de l'artisanat, c'est uniquement parce que la demande émane des milieux politiques, et probablement économiques, de la Riviera, suivis par la Ville de Vevey. Il rappelle que le Conseil communal a accepté de prendre cette décision sur la base d'informations tronquées. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si ce même Conseil a accepté, il y a un an, une résolution qui demandait à la Municipalité de revoir sa position pour envisager le déplacement des terrains de foot de La Veyre d'En Haut dans le but de libérer cette zone pour de l'artisanat et consacrer entièrement celle de La Veyre Derrey à des terrains de sport. Plutôt que s'exécuter, la Municipalité n'a strictement rien entrepris. Elle n'a pas pris la peine de donner suite à la résolution acceptée par le Conseil communal, pour laquelle elle n'a d'ailleurs jamais communiqué ses intentions. Il a fallu la présente interpellation pour qu'elle réponde qu'elle entendait poursuivre avec le projet d'une zone industrielle et artisanale. C'est d'autant plus incohérent que la Ville de Vevey fournit des efforts pour promouvoir les activités sportives et que, dans le même temps, sa planification urbanistique prévoit d'accueillir plusieurs milliers d'habitants supplémentaires qui vont encore renforcer la demande. Il serait temps de mettre la pression en faveur des infrastructures sportives plutôt que d'une politique de croissance irresponsable.

M. B. Schobinger rappelle que la commune de St-Légier a un plan directeur qui prévoit effectivement une zone sportive à cet endroit-là. Cartoriviera fait lui mention d'une zone villas et le Canton l'a identifié comme site stratégique pour une zone d'activités. Qui aura raison à la fin, on ne sera peut-être plus là pour le voir. La résolution votée proposait une solution qui n'est pas dénuée de bon sens, mais qui n'est écologiquement pas la meilleure, à savoir détruire les terrains de foot existants à La Veyre d'En Haut pour les déplacer de quelques centaines de mètres à La Veyre Derrey. Ne parlait-on pas de construire des infrastructures en plus ? Est-ce que mettre des terrains de foot à cet endroit-là est une bonne idée, sachant que la commune de Montreux, à côté du stade d'athlétisme de la Saussaz et du gymnase de Burier, a construit 2 terrains et demi de football ? Ne serait-il pas plus judicieux de développer les infrastructures liées au football et de les regrouper à cet endroit-là, d'autant qu'avec l'horaire 2026 des VMCV la zone sera bien plus accessible et de manière plus régulière que le terrain de La Veyre Derrey ? L'infrastructure qui manque le plus actuellement sur notre territoire, c'est une salle de gym triple pour nos enfants, nos écoliers, pour d'autres associations sportives. La mettre à La Veyre d'En Haut ne serait pas compatible avec les écoles. Ce le serait en revanche pour les associations, à condition d'avoir un parking conséquent dans le secteur. Le développement de cette zone sportive s'inscrivait dans le contexte de crise économique des années 1990, pour sortir du marasme, en faisant d'un côté une grande zone sportive, de l'autre une grande zone commerciale sur la parcelle Pré-au-Blanc, avec des parkings en conséquence. Les principes urbanistiques ont changé depuis. Une autre infrastructure qui fait défaut, c'est une piscine. Il ne se dit pas certain que ce soit le meilleur endroit pour en mettre une, d'autant plus qu'on a déjà des millions à mettre dans la piscine actuelle. En ce qui concerne les tennis, oui, il faudra agrandir les tennis à côté de ceux qui existent déjà, mais ce ne sont pas nos parcelles, donc cela ne change rien pour Vevey. Une infrastructure sportive démolie et jamais remplacée lui tient à cœur, c'est le stand de tir, transféré à Villeneuve. Pour sa part, il aimerait bien en revoir un à Vevey. Deux questions politiques se posent dans ce dossier : quel sport voulons-nous favoriser par rapport à d'autres et quelles sont les priorités ? Devons-nous développer l'emploi pour le mettre en lien avec l'augmentation démographique de notre région ou développer le sport plus que nécessaire ? Pour sa part, il a un peu plus tendance à vouloir développer les activités économiques, pour que les gens puissent travailler dans la région où ils habitent et éviter le pendularisme à outrance.

M. P. Chiffelle remarque que le plan d'affectation de La Veyre Derrey, adopté par le Conseil communal de Blonay – Saint-Légier et approuvé par le Canton, fait actuellement l'objet d'un recours de nombreux opposants auprès de la CDAP. La Cour sera vraisemblablement interloquée par le contenu de la SRGZA, aussi longtemps qu'elle n'est pas adoptée en tout cas, de telle sorte qu'on peut difficilement attendre une décision avant cela. Un certain nombre d'incertitudes existent sur la viabilité juridique de ce projet, mais le Conseil communal de Blonay – Saint-Légier a mis la SRGZA à son ordre du jour du 27 octobre 2025. Nous n'avons donc pas de raisons particulières de nous précipiter. La délégation veveysanne qui s'est penchée sur cet objet s'est réunie à plusieurs reprises. Lors de sa dernière séance, tenue postérieurement à la réponse de la Municipalité à cette interpellation, la commission, à une claire majorité, a décidé de retirer La Veyre Derrey de la SRGZA. Cette décision était absolument claire et aujourd'hui il y a une tentative de pression qu'il trouve extrêmement surprenante de la part d'Agglo Rivelac et des Municipalités, qui ont convaincu la présidente PLR de la commission de tenir une nouvelle séance, alors que la commission avait terminé ses délibérations, pour tenter de faire revenir la commission sur ces amendements. Il trouve ce procédé extrêmement discutable et rappelle qu'il appartient à tous les conseils communaux concernés par la SRGZA d'accepter ou non d'y inscrire les zones qui sont prévues et d'en retirer certaines.

M. B. Schobinger remarque que la commission n'a pas fini de siéger, elle n'a pas encore rendu son rapport. Une séance est fixée le 2 juillet avec toutes les autres communes pour voter les amendements et procéder au vote final. Les informations divulguées par M. P. Chiffelle sont donc une violation du secret des commissions. Il demande au Président de traiter cette affaire en conséquence et déposer formellement une plainte à ce sujet.

Mme S. Tobler rejoint ces propos par rapport au secret de fonction. La commission n'est pas terminée, elle n'a même pas commencé à rédiger le rapport. D'autres séances sont prévues. Elle ne voit donc pas pourquoi M. P. Chiffelle se permet de dévoiler des éléments débattus lors de cette commission. Quand bien même les sujets convergent, on n'est pas ici pour parler de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités, qui n'est pas le sujet de l'interpellation. Le secrétariat de l'Agglo Rivelac l'a effectivement contactée pour fixer une séance supplémentaire, ce qu'elle a accepté, et nous aurons vraisemblablement le quorum pour cette séance supplémentaire. Elle rappelle que les commissions s'organisent comme elles l'entendent.

M. A. Gonthier ajoute que le projet d'agglomération Rivelac donnera lieu à un plan directeur intercommunal, qui peut valoir de plan directeur communal. C'est là-dessus notamment que comptent Montreux et Blonay – Saint-Légier. À partir de ce plan directeur intercommunal, les communes pourraient adopter des plans d'affectation et, selon ce qui y figure, adopter, en bonne et due forme cette fois, une zone artisanale, industrielle, etc. à un endroit ou à un autre. Mais on ne sait toujours pas ce qui figurera dans la SRGZA, donc dans le plan d'Agglo Rivelac et le plan directeur intercommunal. Si le plan d'affectation de St-Légier, qui est en cause devant la CDAP et peut-être demain devant le Tribunal fédéral, est cassé, on revient à l'ancien plan, qui prévoit une zone villas à La Veyre Derrey. C'est donc

tout aussi difficile d'y mettre de l'artisanat et de l'industrie que d'y mettre du sport. Dans les deux cas, un nouveau PA est nécessaire. Dans l'hypothèse où le PA serait cassé, à un niveau légal ou à un autre, et qu'on tient à l'emploi, il est probablement plus rapide de réaliser cette zone industrielle dans un endroit déjà légalisé en zone industrielle, c'est-à-dire là où sont les terrains de foot de La Veyre d'En Haut, qui sont au fond en dérogation de la zone industrielle. Pour ce qui est du contenu des discussions de la commission, il rappelle qu'un article du règlement traite du secret des commissions. En fait, ce qui est protégé par rapport à ce secret des commissions, c'est qu'on ne doit pas dire qui a dit quoi, parce que le but fondamental est de permettre le libre débat dans les commissions. (*M. le Président l'interrompt pour dire que cette question sera traitée ultérieurement.*) Une phrase dit que les informations reçues en commission sont publiques, il ne voit donc aucune violation de quoi que ce soit.

M. V. Imhof, municipal, rappelle que le but de La Veyre Derrey n'est pas d'avoir une croissance des emplois, mais de ralentir l'érosion des emplois qui se déroule actuellement. On est actuellement à moins d'un demi-emploi par habitant. L'objectif est de garder les entreprises dans la région, pas d'attirer de nouvelles entreprises internationales.

M. P. Bertschy remarque que le dossier est dans les mains d'un tribunal, qui doit encore se prononcer. D'ici là, arrêtons les débats parce que sinon on ne s'en sortira pas. On ne parle effectivement pas de croissance de l'emploi, mais actuellement, on perd des emplois, c'est trop compliqué pour les entreprises de rester à Vevey. Si l'on ne réagit pas, les entreprises qui sont sur le territoire de Vevey et de la Riviera iront tout simplement s'établir dans d'autres districts.

M. P. Molliat, municipal, rappelle que la résolution demandait de profiter du laps de temps juridique en cours pour réfléchir une nouvelle fois à l'usage de ces terrains. Or, la stratégie est connue : mieux vaut avoir des activités sportives en ville, accessibles à tout un chacun, et des activités du secteur secondaire, qui sont de moins en moins les bienvenues au centre-ville et qui génèrent une logistique et des dérangements qui posent problème, en périphérie, libérant ainsi des espaces en ville pour des services qui sont plus proches de la population. Cette stratégie reste, quel que soit le moment juridique. Le dossier n'est pas dans nos mains actuellement, puisque c'est la commune de Blonay – Saint-Légier qui a fait un plan d'affectation qui est attaqué juridiquement. On n'a donc pas grand-chose d'autre à faire qu'attendre le résultat de ce combat juridique et, en fonction de ce résultat, une nouvelle réflexion pourrait être menée sur ce terrain le cas échéant. Mais ce n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour.

M. J. Christen demande ce qu'il en est des recettes fiscales qui échapperont à la Ville de Vevey si on laisse partir ces entreprises à Blonay – Saint-Légier.

M. P. Molliat, municipal, répond que les recettes fiscales des personnes morales sont relativement marginales à Vevey, à part pour une multinationale en particulier. Pour le reste, il est préférable que les entreprises partent à La Veyre, certes pas à Vevey, mais quand même à proximité, plutôt qu'à Villeneuve ou à Bulle. Elles seront ainsi beaucoup plus à proximité, quels que soient les impôts encaissés par la Ville.

Mme L. Willommet, municipale, souhaite recentrer le débat sur la question du sport. On sait qu'il y a une pénurie cantonale en matière de sport scolaire, de salles de gym. Toutes les communes sont concernées. Mais la nouvelle directrice de l'établissement primaire, entrée en fonction il y a quelques mois, a salué le fait que Vevey parvient à maintenir trois périodes de gym pour toutes les classes, dans des salles rénovées de surcroît, grâce à une certaine priorisation. Ceci pour montrer la volonté de la Commune de privilégier le sport, grâce au fait aussi qu'on a repris les salles utilisées auparavant par le CEPV, donc par le Canton, pour privilégier ces infrastructures pour nos élèves veveysans, mais aussi pour confronter le Canton à ses responsabilités. Elle rappelle aussi que la rénovation du terrain de Copet 1 a commencé. Le Conseil a voté un crédit de près de 3 millions de francs pour rénover ce terrain, avec comme principal argument de le passer en synthétique pour augmenter considérablement le nombre d'heures d'utilisation. Elle propose donc d'attendre de voir combien de jeunes resteront sur liste d'attente, d'autant plus qu'on a entendu la volonté de l'ancien et du nouveau président du Vevey-Sports de favoriser les jeunes. La volonté est vraiment que la liste d'attente des jeunes qui veulent pratiquer le foot soit réduite à zéro.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9.5. Interpellation de M. Serge Ansermet (PS), intitulée « Stationnement sur les Quais de la Veveyse et Maria Belgia : des interrogations et des questions... » (2025/RI05)

M. S. Ansermet rappelle que le SIGE est une institution parapublique et que notre commune est représentée au sein de cette instance. Il remercie la Municipalité pour ses réponses aux trois premières questions. Pour le reste, il se dit déçu. Merci à la Municipalité d'être entrée en matière pour qu'au moins pendant les week-ends et la nuit, et pour une période d'essai de six mois, le parcage soit autorisé dans le haut du quai de la Veveyse. Mais il trouve incroyable que cette idée ne soit pas arrivée plus tôt. Quand cette initiative sera-t-elle mise en place ?

Question 4 : pourquoi le SIGE, qui est une entité publique, n'est-il pas au bénéfice d'un plan de mobilité ? On nous répond que c'est en cours d'élaboration, mais c'est en cours depuis près de 20 ans, du temps de l'ancien directeur,

et rien n'a été fait, à part une aide aux vélos électriques. Les employés du SIGE bénéficient de places de stationnement. Quelles conditions doivent-ils remplir pour en bénéficier ? À sa connaissance, celles-ci ne sont pas payantes. Rendre ces places payantes fait partie des objectifs des plans de mobilité, cela compense l'inégalité de traitement par rapport aux employés qui n'en ont pas et qui se donnent la peine d'utiliser les transports publics.

Question 5 : merci !

Question 6 : la Municipalité se dit bien consciente des problèmes concernant les places de parc devant la gendarmerie. Ces places sont « tolérées ». Combien de places sont « tolérées » ? Il semble que la gendarmerie n'est autorisée à n'en utiliser que 2. La plupart des véhicules n'arbovent pas de macarons. Pourquoi ne pas imposer un macaron pour les utilisateurs (police, Ministère public) et effectuer des contrôles ? On nous dit que le parcage est toléré durant l'exploitation du collège provisoire et que la Municipalité ne veut plus de stationnement devant ce bâtiment. Il salue cette affirmation et peut comprendre cette situation provisoire, mais celle-ci perdure depuis bien avant l'exploitation du collège provisoire. Il faut à tout le moins limiter les voitures parkées aux seuls détenteurs de macarons. Qu'en pense la Municipalité ?

Question 7 : il se réjouit de voir que la situation sera assainie dès la fin de l'utilisation du collège provisoire.

Question 8 : la Municipalité nous dit que ce sont des places officieuses « gérées par la gendarmerie ». Il trouve cela curieux. Ces places sont illégales (aucune signalisation, aucun statut officiel). Depuis quand la gendarmerie gère-t-elle des places qui se trouvent sur le domaine public communal ? D'ailleurs, la gendarmerie ne gère rien : absence de macarons, nombre de places inconnu, usage de celles-ci pas précisément défini, etc.

Question 9 : rien à signaler, merci.

Question 10 : des 43 places, combien pour la gendarmerie et le Ministère public ?

M. A. Dormond, municipal, rappelle que la question du plan de mobilité est un sujet qui tient au cœur des deux représentants de la Municipalité au Comité de direction. C'est d'ailleurs un des deux points soulevés à leur arrivée : où en était le projet de la STEP et qu'en était-il du plan de mobilité, dont on avait effectivement entendu parlé, mais dont on ne voyait pas les effets se déployer ? Dans les faits, un plan de mobilité existe, avec des recommandations de mandataires, mais qui n'ont jamais été appliquées. Les délégués de Vevey ont demandé qu'elles soient appliquées, mais juste après le directeur est tombé malade et nous avons dû recentrer nos actions sur les missions principales du SIGE, qui sont la gestion de l'eau potable et l'évacuation des eaux usées. C'est la raison pour laquelle cette question du plan de mobilité n'est pour l'instant plus sur le dessus de la pile, ce d'autant plus qu'un collège provisoire est passé par là et bouleverse aussi toute la stratégie de mobilité des employés du SIGE. Nous devons faire preuve de diplomatie, mais on essaie évidemment de faire avancer ces questions de stationnement pour satisfaire au mieux les besoins du quartier. On travaille également à récupérer les places de parc du CEPV, qui ne souhaite plus les conserver après la rénovation du site. On pourra mettre cette vingtaine de places dans la gestion du stationnement, que ce soit pour les habitants ou pour le SIGE. Tant que le collège provisoire est là, on continue à chercher des pistes pour améliorer la situation pour les habitantes et les habitants, mais aussi pour satisfaire les conventions qu'on a avec le SIGE.

M. P. Molliat, municipal, admet que laisser ces places de parc vides était quelque peu incompréhensible. On a réussi à discuter avec le SIGE pour faire un test sur une certaine période afin que les laisser à disposition de la population la nuit et le week-end. La mesure n'est pas encore effective, mais elle est acquise et sera mise en place rapidement. Par rapport aux places de parc situées au sud, il précise que toute la parcelle rive gauche de la Veveyse en dessous du bâtiment du SIGE est une parcelle privée communale. Les règles ne sont donc pas tout à fait les mêmes au niveau du marquage et de la gestion des places de parc. On est bien content d'avoir réussi à conclure une convention avec le SIGE, parce que c'est quand même le seul endroit qu'on a trouvé pour installer un collège provisoire. Merci donc au SIGE d'accepter ce désagrément et les mesures mises en place pour essayer de l'atténuer. L'article 6 de la convention prévoit le statu quo sur le sud de la parcelle, sur le domaine privé communal, par rapport à la gestion des places de parc par le Ministère public, la gendarmerie et la police cantonale. L'usage de cette zone est laissé à leur discrétion pour ne pas imposer plus de dérangements aux actuels utilisateurs du bâtiment qu'on en génère déjà en conservant ce statu quo jusqu'à l'échéance du collège provisoire. Mais l'intention est effectivement de régulariser cet endroit par la suite, lorsqu'on aura d'autres solutions à leur proposer concernant l'accès. Les macarons sont compliqués à mettre en place parce que les usagers changent constamment en fonction des affaires. La situation persistera donc dans la partie sud jusqu'à ce que le collège disparaisse, et pour la partie ouest, on met en place ce test de moyenne durée pour que les gens puissent se parker avec les macarons du quartier la nuit et le week-end.

Mme S. Dohr comprend qu'on remercie le SIGE d'avoir accepté le collège provisoire, mais on doit aussi comprendre les citoyens et citoyennes qui passent devant et qui voient les voitures parkées. On doit pouvoir expliquer aux gens que c'est un domaine privé, que la zone est limitée et qu'ils font ce qu'ils veulent. Peut-on voir l'article 6 de la convention pour comprendre quel est le terrain concerné et pouvoir expliquer la situation aux citoyens tant qu'il y a les travaux et que les choses s'amélioreront par la suite ?

M. P. Molliat répond que cette partie de la convention figure in extenso dans la réponse à la question 6 de l'interpellation. Les quatre lignes sont le contenu littéral de l'article 6 qui concerne cette zone.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Interpellations, motions, postulats, projets de règlement

9.6. Interpellation de Mme Anna lamartino (PLR), intitulée « Prévenir vaut mieux que ... guérir (ou pas) ! »

Cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, a été distribuée avec les documents de la séance.

Mme J. Minacci remercie l'interpellatrice de s'inquiéter des aspects préventifs, mais l'école est du ressort du Canton. Le PLR a un Conseiller d'État responsable du département de l'enseignement et de la formation et une majorité du Grand Conseil refuse d'allouer des budgets, notamment de prévention, ou de rendre obligatoires des formations de prévention dans les écoles vaudoises. Elle invite donc l'interpellatrice à s'adresser au niveau supérieur.

Mme C. Gigon partage le constat selon lequel on ne fait pas assez de prévention, en particulier auprès de la jeunesse, particulièrement exposée aux risques de consommation de drogues. Le cannabis n'engendre toutefois pas l'apparition de syndromes psychotiques, ou alors passagers, mais en tout cas pas la schizophrénie ; il avance la survenue de la schizophrénie, mais ne la provoque pas. Un joint n'est pas dangereux ; c'est la consommation régulière et importante de joints qui l'est, comme c'est le cas pour toutes sortes d'autres produits aussi. Un programme de prévention des conduites addictives existe dans le canton de Vaud, mais il est au bon vouloir des directions d'établissements. Vevey est une ville où l'on entend tellement parler des problèmes de drogue ; cette interpellation a peut-être l'avantage de sensibiliser la Municipalité à cet aspect-là pour voir peut-être avec les directions si la Ville peut entreprendre quelque chose à ce sujet. L'interpellatrice a raison sur le fond : on le voit au niveau national, très peu du budget alloué à la répression, et un peu moins à la réduction des risques, est consacré à la prévention. C'est vrai pour ce problème-là, comme pour bien d'autres en matière de santé.

Mme A. lamartino croit savoir que le PLR a déposé une interpellation au Grand Conseil. Pour sa part, elle aimerait juste savoir ce que l'on peut faire au niveau communal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Conformément à la demande de l'interpellatrice, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

9.7. Interpellation de Mme Anna lamartino (PLR), intitulée « Quai Perdonnet : Magnifique lieu de vie ou vélodrome dangereux ! »

Cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, a été distribuée avec les documents de la séance.

La parole n'est pas demandée. Conformément à la demande de l'interpellatrice, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

10. Préavis / Rapports-préavis

10.1. Adoption de la zone réservée « Vieille Ville » (2025/P26)

10.2. Adoption des zones réservées « Nord-Est, plateau de Charmontey et Providence » (2025/P27)

Ces deux objets sont renvoyés à une seule et même commission élargie à 13 membres et composée de :

<u>Présidence et rapport :</u>	PLR	Mme	Sarah Tobler
<u>Membres :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
	da.	M.	Alain Gonthier
	da.	M.	Cyril Gros
	PS	M.	Vincent Matthys
	da.	M.	Elliott Messeiller
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	PLR	M.	Rolf Schweizer
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	PLR	M.	Pedro Teixeira
	Verts	M.	Tom Wahli
	EAV	---	
<u>Suppléances :</u>	PS	Mme	Monique Gavin
	VL	Mme	Selima Khalil
	Verts	Mme	Sophie Métraux

LCVL	M.	Martino Rizzello
PLR	M.	Jacques Sauvonnet
da.	M.	Alexandre Vallotton
UDC	Mme	Ariane Verdan
EAV	---	

10.3. Proposition d'augmentation du taux d'activité des municipales et municipaux à 60% au 1er juillet 2026 (2025/P28)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Présidence et rapport :</u>	da.	M.	Clément Toluoso
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Patrick Bertschy
	UDC	Mme	Fabienne Despot
	VL	Mme	Sarah Dohr
	Verts	M.	Karim El Khalifa
	da.	M.	Cyril Gros
	PLR	Mme	Sandra Marques
	PS	M.	Vincent Matthys
	Verts	Mme	Sophie Métraux
	LCVL	M.	Mattia Vidoz
	EAV	---	
<u>Suppléances :</u>	PS	M.	Pierre Butty
	VL	M.	Roger Pieren
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	PLR	M.	Jacques Sauvonnet
	da.	M.	Frédéric Vallotton
	UDC	Mme	Ariane Verdan
	Verts	Mme	Diane von Gunten
	EAV	---	

11. Rapports des commissions

11.1. Gestion et comptes 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2025/P14)

Rapport lu par Mme Diane von Gunten

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 14/2025, du 17 mars 2025, sur la gestion et les comptes 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes et le bilan 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

11.2. Comptes 2024 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2025/P18)

Rapport lu par M. Philippe Herminjard

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport étant donné l'absence des deux membres et du suppléant qui représentent la commune au Fonds culturel Riviera.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 18/2025, du 31 mars 2025, sur les comptes 2024 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2024 du Fonds culturel Riviera.

11.3. Comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera–Villeneuve (CITS) (2025/P20)

Rapport : Mme Emmanuelle Carruzzo Evéquoz

M. P. Chiffelle constate que de nombreuses zones d'ombre planent aussi bien sur la gestion des dépenses, des comptes, du contentieux auquel cette entente intercommunale est confrontée. On ne parle pas de sommes insignifiantes, puisque les recettes annuelles sont de l'ordre de 6,5 millions de francs. Des montants considérables sont donc en jeu. Cela fait maintenant le 2^e exercice que nous appliquons la convention intercommunale, que le Conseil n'a peut-être pas votée en toute connaissance de cause. Le premier problème est structurel. Les dépenses des recettes occasionnées par la perception de la taxe de séjour ou, quand on y arrive, de la taxe sur les résidences secondaires, sont confiées à un bureau qui est composé de huit personnes, quatre appartenant au milieu touristique et au milieu intéressé par les activités touristiques. Les quatre autres personnes sont des membres du Comité de direction, c'est-à-dire des municipaux des neuf communes partenaires de cette entente. Il constate à l'évidence un conflit d'intérêts puisque, dans la pratique, le Comité de direction entérine toujours les propositions du bureau, composé de quatre personnes qui représentent les milieux directement intéressés par les subsides alloués. Un autre point qui explique pourquoi il refusera ces comptes, c'est la manière invraisemblable dont est géré le contentieux de la taxe sur les résidences secondaires. Le rapport montre que la commission de recours en matière d'impôts de Blonay – Saint-Légier a rendu des décisions intempestives. Il se dit sidéré d'avoir appris, durant la commission, que les gens sont encouragés à recourir. Cela paraît invraisemblable, alors qu'on sait qu'une taxe, lorsqu'elle est devenue définitive et exécutoire, peut être encaissée, qu'on encourage les gens à recourir et qu'on arrive finalement à une situation où, sur les 6, 5 millions de recettes, il manque 2 millions cette année à cause de ce contentieux qui n'est pas géré. Un audit apparaît manifestement nécessaire pour examiner les comptes et la gestion du contentieux de cette entente, qui paraît dépassée par les événements. Comme le permet l'article 23 de la loi sur la Cour des comptes, il fera donc durant l'été un signalement à la Cour des comptes pour lui demander d'exercer un audit sur les règles de fonctionnement de cette entente, les éventuels conflits d'intérêts, la gestion du contentieux et de l'encaissement, en particulier des taxes sur les résidences secondaires.

M. C. Gülcü apprécie de manière générale qu'on questionne la Municipalité ou les services, mais il a ici le sentiment d'un acharnement. Les quatre personnes de la commission sont deux personnes du milieu hôtelier et deux des bureaux touristiques. Les hôteliers sont donc relativement minoritaires. Cette organisation a deux ans, les comptes sont récents, il y a eu beaucoup d'oppositions. C'est un problème étonnamment compliqué ; un peu de bienveillance serait donc la bienvenue.

M. P. Bertschy indique que, contrairement à ce que laisse entendre M. P. Chiffelle, la commission qui a étudié la modification du règlement de la CITS a parlé de ces quatre membres issus des milieux hôteliers et du tourisme et il a paru évident à la commission que les municipaux soient aidés, conseillés par ces personnes-là. Laisser entendre que la commission a voté en méconnaissance du dossier est donc faux ; c'est un mensonge.

M. V. Imhof, municipal, trouve assez insupportable cet acharnement contre les deux personnes qui travaillent à 100% pour la CITS auprès du service des finances de Montreux. En ce qui concerne le contentieux, il y a eu des séances d'information à toutes les commissions de recours des différentes communes et par de larges échanges par voie électronique aussi. On peut difficilement faire mieux en matière de communication plus transparente. Nous n'avons rien à cacher, les membres de la Cour des comptes seront accueillis à bras ouverts pour leur montrer une gestion qui est parfaitement saine. Il peut s'engager sur la compétence et l'engagement des deux collaboratrices. Il y a tellement de paramètres à prendre en compte et de détails qui échappent aux contrôles que les calculs sont parfois compliqués. On incite donc les gens à faire recours pour leur éviter d'être taxés injustement. Tant qu'on n'a pas les réponses précises, on laisse les choses en suspens. Merci donc d'arrêter cet acharnement, qui devient vraiment pesant.

M. P. Chiffelle répond qu'il ne s'en est jamais pris aux deux personnes employées, dont le taux d'activité a heureusement été augmenté l'année dernière vu la charge de travail considérable. Elles ne font qu'exécuter les ordres du Comité de direction et du bureau. Ce qu'il remet en cause, ce sont les questions structurelles et de

gestion qui se posent dans une structure qui gère des sommes importantes et qui distribue de l'argent extrêmement généreusement. Il s'étonne du fait que la majorité des membres de la commission ne se montrent pas plus curieux à ce propos, raison pour laquelle il poursuivra sa démarche auprès de la Cour des comptes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (un avis contraire et une dizaine d'abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 20/2025, du 28 avril 2025, concernant les « Comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve »,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve.

11.4. Commission de gestion – rapport général, vœux et rapports des sous-commissions, exercice 2024 (2025/P25)

Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2024 (2025/C06)

Rapport général de la Commission de gestion : M. Clément Toluoso

Rapports des sous-commissions

Bureau de l'animation – jeunesse ANI	Alexandre Beausire
Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes ECO	Pierre Butty
Bureau de la durabilité DUR	Pierre Butty
Musée Jenisch Vevey MJV	Cyril Gros
Secrétariat municipal SMU	Dominique Besson
Service accueil et population ACC	Jennyfer Vincent
Service de l'urbanisme et de la mobilité URB	Sarah Dohr
Service de la cohésion sociale COS	Joëlle Minacci
Service de la culture SCU	Sarah Dohr
Service de la famille, de l'éducation et du sport FAM	Jennyfer Vincent
Service des affaires intercommunales SAI	Cyril Gros
Service des bâtiments, gérance et énergie BAT	Guillaume Pilloud
Service des finances FIN	Sarah Dohr
Service des relations humaines RHU	Dominique Besson
Service des systèmes d'information SYS	Alexandre Beausire
Service des travaux publics, espaces verts et entretien TRA	Guillaume Pilloud
Comptes	Laurent Cornu
Vœux	Pierre Butty

M. le Président précise la procédure qu'il entend suivre pour l'examen de cet objet. Le rapport de gestion de la Municipalité est tout d'abord examiné chapitre par chapitre, en parallèle au rapport de la commission de gestion. *[Seuls les points qui font l'objet d'une demande de parole sont mentionnés ci-après, ndlr]*

M. J. Christen remarque qu'il est difficile de s'y retrouver entre le rapport de gestion de la Municipalité et celui de la commission de gestion, la pagination étant différente, ce qui rend les choses extrêmement compliquées.

Service accueil et population - Affichage public

M. J. Christen remarque que le rapport de la commission parle d'un appel d'offres pour la gestion de l'affichage public prévu pour 2026. Il avait cru comprendre que la Municipalité avait annoncé le dépôt d'un préavis concernant cette problématique. Quel est le motif de ce changement de stratégie et où en est-on dans ce dossier ?

M. C. Toluoso constate que les choses sont toujours un peu délicates entre ce qui se passe lors des discussions au sein de la commission de gestion et ce que la Municipalité décide de faire par la suite.

Mme G. Kämpf, municipale, rappelle que le rapport de gestion concerne l'année écoulée. En 2024 donc, la Municipalité a publié un appel d'offres en bonne et due forme. Les offres ont été analysées, un préavis rédigé, mais la Municipalité n'a pas souhaité le déposer. Elle a toutefois pris de nouvelles mesures concernant l'affichage politique et le Conseil sera tenu informé de la suite au fur et à mesure.

Service accueil et population - Célébration du 1^{er} Août

M. J. Christen remarque que la manifestation a connu un véritable échec l'année dernière. Qu'est-ce qui sera tenté pour remédier au désintérêt de la population, en particulier concernant ce qui s'est déroulé au bas de la place du Marché ? Le spectacle lumineux imaginé pour remplacer les feux d'artifice était un échec. Est-il exact qu'un contrat court sur trois ans, que la Municipalité ne peut pas s'en défaire et que, malgré ce premier échec, voire peut-être un deuxième, on serait contraint de subir cela une troisième année ?

Mme G. Kämpf, municipale, répond qu'on a beau tout planifier dans les moindres détails, toute manifestation est tributaire de la météo, qui était très défavorable l'année dernière. Les gens ont malgré tout passé un excellent moment. Le spectacle lumineux était également une première et il y a eu des problèmes techniques. Ces problèmes ont été identifiés, des mesures sont prises et le mandataire s'est engagé à développer cette année une prestation allant au-delà même de ce qui est prévu par le contrat. Les premières intentions sont prometteuses. Comme indiqué dans un communiqué de presse, la délégation à la SDV de la partie restauration, avec un appel à candidatures pour tenir des stands pour les associations qui souhaitent renflouer leurs caisses, n'est plus d'actualité. On s'est en effet rendu compte qu'il fallait donner un nouveau ton à cette fête, mais les relations restent très bonnes.

Bureau de la durabilité - Commune ouVerte

M. S. Ansermet remarque que la Municipalité a le projet de réaliser un diagnostic de la qualité de l'infrastructure écologique au sein de la Commune avec l'association ProNatura. Ce projet très vaste intéresserait très certainement la commission de l'environnement et de l'énergie. Il aimerait en savoir davantage. Est-ce que la Municipalité présentera un préavis, le Conseil sera-t-il informé, où en est ce dossier ?

Mme G. Kämpf, municipale, répond que, comme annoncé au moment du dépôt du plan climat, le Bureau de la durabilité continue de travailler sur une stratégie globale de durabilité qui tient compte du vivant dans son ensemble. Ce diagnostic s'inscrit dans cette démarche-là. Elle relève aussi l'énorme travail des espaces verts qui œuvrent en continu à l'amélioration de la biodiversité en ville. Ces éléments seront évidemment présentés à la ComEn2.

Service des bâtiments, gérance et énergie

M. J. Christen intervient au sujet d'une information qui ne figure ni dans le rapport de gestion ni dans celui de la commission concernant l'acquisition d'immeubles par voie de préemption à l'avenue de Rolliez. Il semblerait que le notaire a validé la vente en dépit de l'usage fait par la Municipalité de son droit de préemption. La Municipalité a-t-elle fait les choses correctement, est-ce une erreur du notaire ou s'agit-il d'une pure provocation ?

M. P. Molliat, municipal, ne peut pas dire grand-chose étant donné que l'affaire est en cours sur le plan juridique. Mais il y a bien eu un problème d'orientation sur l'acheteur, parce que la Municipalité s'est effectivement prononcée pour une préemption. A priori, la Municipalité a suivi correctement la procédure, puisqu'elle a déjà réalisé d'autres acquisitions avec succès. On espère que la procédure juridique donnera raison à la Commune et le Conseil en sera évidemment dûment informé.

La parole n'est plus demandée concernant le rapport de gestion de la Municipalité et le rapport de la commission de gestion. La discussion porte ensuite sur les vœux de la commission et les réponses de la Municipalité.

Vœu 01/2025

M. J. Christen remarque qu'il est fait allusion à un deuxième rapport d'audition RHU, qui évoquerait la problématique des démissions de chefs de service. Or, ce 2^e rapport n'apporte aucune information supplémentaire tangible. Sa 2^e question concerne la mention, dans le rapport de la commission, du fait que le statut du personnel n'est plus d'actualité. Pourquoi la commission de gestion n'a-t-elle pas plus d'informations sur les raisons pour lesquelles ce statut du personnel a été abandonné ? De manière générale, s'il salue le travail remarquable réalisé par la commission de gestion, il lui suggère tout de même, pour les années à venir, de présenter davantage de vœux. Le travail considérable de la commission mérite d'être valorisé au travers de vœux qui permettent de marquer le terrain. On a beaucoup plus la mémoire des vœux et cela permet peut-être de donner davantage d'impulsions que des rapports que les gens ne lisent pas forcément et qui sont vite oubliés.

M. le Président prend note de cette dernière intervention, qui le concernera sous peu.

M. le Syndic indique que la Municipalité a communiqué en toute transparence à la commission, sous le sceau du secret de fonction, les éléments relatifs au départ d'un certain nombre de chefs de service. Ils ne peuvent donc ni figurer dans un rapport ni être débattus en plénum. La révision du statut du personnel n'est pas abandonnée. La première tentative n'a pas abouti, le projet a donc été stoppé et il a fallu attendre que le service RH soit de nouveau au complet et que le nouveau responsable, qui a pris ses fonctions le 1^{er} avril, puisse créer du lien avec

l'ensemble des services afin d'analyser les besoins. Les discussions sur une révision du statut du personnel vont donc pouvoir reprendre. Il est aujourd'hui trop tard pour que cette révision aboutisse durant cette législature, mais l'objectif est de pouvoir reprendre ce travail, en collaboration avec évidemment la délégation du personnel.

Vœu 02/2025

Mme E. Carruzzo Evéquo indique que le groupe des Vert-e-s remercie les services pour leur travail tout au long de l'année, travail qui est bénéfique à la qualité de vie des habitantes et habitants de Vevey. Il salue en premier lieu le vœu relatif au gaspillage alimentaire dans les cantines. Ensuite, il souhaiterait avoir un suivi des investigations concernant la pollution des Toveyres. Enfin, la commission de gestion a relevé que seule la déchèterie permet de récolter les huiles ménagères, pas les écopoints. Les Vert-e-s regrettent que cela ne soit pas possible dans les écopoints ; cela inciterait la population à recycler ces huiles au lieu qu'elles se retrouvent dans les eaux.

Vœu 03/2025

Mme J. Minacci précise que le but de ce vœu est que plusieurs services travaillent ensemble pour donner une priorité absolue dans la recherche de locaux pour le Hublot et pour un hébergement en faveur des victimes de violences domestiques. Elle remercie la Municipalité de s'engager sur ce terrain-là, mais s'étonne qu'alors que la commission interpellait plusieurs services pour avoir une réponse collective, celle-ci n'émane que de la cohésion sociale. Or, plusieurs services doivent collaborer pour mettre en œuvre des projets comme celui-là. Elle attend de la Municipalité qu'elle montre cette démarche collective, raison pour laquelle son groupe reviendra prochainement sur ce dossier.

M. J. Spieldenner félicite la commission, qui a passé en revue les 250 pages du rapport de gestion. La Municipalité a-t-elle prévu d'informer la population sur le contenu de ce rapport ? Ce serait l'occasion de faire une communication beaucoup plus brève mais claire à la population sur ce que fait la Municipalité. D'autre part, il s'étonne de voir que le Musée Jenisch est sous la responsabilité du Syndic et non pas dans le dicastère de la culture, et qu'ASR se retrouve dans la culture. Il ne voit pas non plus de service de la communication, alors qu'on sait aujourd'hui que la communication est extrêmement importante. Le fait de ne pas savoir ce que fait la Municipalité ne motive pas les gens à participer ou voter. Tout cela pourrait faire l'objet d'un vœu de la commission de gestion.

Mme G. Kämpf, municipale, répond qu'en 2024, la Municipalité a publié pour la première fois une synthèse du rapport de gestion, avec un communiqué de presse qui reprenait les grandes lignes de chaque service, publié sur la page actualités du site internet et relayé sur les réseaux sociaux. Depuis le début de la législature, la Ville de Vevey a en effet rejoint les réseaux Instagram et LinkedIn pour toucher davantage de gens, notamment les jeunes.

M. le Syndic explique qu'il y a environ deux ans, la Municipalité a décidé de lancer un projet d'autonomisation du Musée Jenisch, comme on l'a déjà fait pour la Fondation Images et la Fondation des arts et spectacles, le but étant d'ouvrir ces institutions à des financements extérieurs, tout en maintenant un soutien public. Ce projet a déjà passé une première étape devant le Conseil avec le choix de la fondation de droit public. Les analyses se poursuivent, avec une avocate spécialisée mandatée pour établir les premiers projets de statuts, de règlements, et régler un certain nombre de questions concernant le statut des personnes qui y travaillent ou l'avenir du bâtiment. Historiquement, Vevey a hérité d'un bâtiment sans œuvres d'art ; les collections se sont construites à partir de l'édification du bâtiment. Le projet initial était d'aboutir durant cette législature, mais il traversera probablement deux législatures. La Municipalité reviendra évidemment devant le Conseil au moment opportun. C'est dans le cadre de ce projet d'autonomisation que la Municipalité a décidé de détacher le Musée Jenisch de la culture, pour des questions pratiques, parce que c'est au sein du secrétariat municipal, qui est sous sa responsabilité, que les ressources nécessaires existent pour coordonner ce mandat avec la mandataire externe. Mais cela ne renie en aucun cas le caractère culturel de cette institution.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de gestion de la Municipalité, ainsi que les réponses de la Municipalité aux vœux de la commission de gestion sont **adoptées** à une très large majorité (un avis contraire). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2024,

VU les rapports de la Commission de gestion,

d é c i d e

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2024 et d'en donner décharge à la Municipalité.

11.5. Comptes communaux de l'exercice 2024 (2025/P21)

Rapport : M. Laurent Cornu

M. le Président a le plaisir d'accueillir Mme Elena Bragagnini Borloz, nouvelle cheffe du service des finances. Il indique la procédure qu'il entend suivre pour l'examen des comptes (d'abord la parole à M. le Syndic, puis un tour de table de tous les responsables des groupes avant d'examiner la brochure dicastère par dicastère, et non pas dans le détail, et de passer au vote).

M. le Syndic remercie en préambule le Conseil pour son vote concernant la gestion. Malgré un refus, on peut dire que c'est un plébiscite, non pas pour que la Municipalité roule des mécaniques, mais surtout pour les 650 personnes qui travaillent à la Ville, sans qui tous les projets du Conseil et de la Municipalité ne pourraient pas voir le jour. La Municipalité est très heureuse d'avoir accueilli Mme Elena Bragagnini-Borloz, nouvelle cheffe de service des finances, qu'il remercie sincèrement pour sa présence. Habituellement, il présentait les comptes avec l'appui d'un diaporama, mais il s'est rendu compte qu'il ne faisait que redonner des éléments chiffrés du préavis déjà à disposition. Les documents ont été transmis il y a plusieurs semaines, la commission de gestion les a examinés avec soin, comme l'atteste le rapport sur les comptes. Il propose donc de faire une introduction orale, dont la teneur est la suivante :

« À l'aube d'une nouvelle législature, ou presque, je vais revenir sur les prévisions de la Municipalité de 2021. Lors de la première mise à jour du plan des investissements et de la fixation du plafond d'endettement pour la législature, la Municipalité a estimé l'autofinancement sur la période 2021-2026 (6 ans) à 30 millions, soit une moyenne de 5 millions par année. Pour l'instant, cette prévision se vérifie, comme l'atteste le graphique en page 2 du préavis.

La stratégie d'investissement, quant à elle, se dessinait sur les deux dimensions de notre patrimoine : administratif et financier. Il s'agissait tant d'entretien de l'existant que de développement afin, d'une part, de répondre aux besoins de la population en termes d'équipements publics et de logement ainsi que, d'autre part, de générer de nouveaux revenus.

Pour y arriver, il était nécessaire en parallèle, de mettre à jour nos outils de gestion du territoire communal, en commençant par le plan directeur, puis les plans d'affectation. Nous sommes en effet soumis aux mêmes règles que les propriétaires privés pour pouvoir envisager de nouvelles affectations et constructions pour des équipements publics.

C'est donc assez logiquement que nous vous avons rapidement proposé de renforcer le service de l'urbanisme et celui des bâtiments. Cela a bien entendu commencé par inscrire de nouvelles charges pérennes et vous nous avez suivis dans cette voie.

Cette stratégie continue aujourd'hui de se déployer, pas toujours au rythme que nous souhaiterions, très (ou trop) souvent en raison de procédures juridiques, comme vous le savez certainement.

Tout cela pour vous dire qu'il se passe peu ou prou ce qui était prévu, également au niveau financier, puisque le recours à la dette n'était pas un sujet tabou lors de la discussion sur le plafond d'endettement en 2021. Tout comme le risque d'enchaîner des exercices déficitaires.

En effet, pour imaginer revenir à un équilibre financier, il faut pouvoir se donner le temps d'activer nos investissements financiers et aussi d'accueillir de nouveaux habitants (et donc de nouveaux contribuables), une fois que nos plans d'affectation seront entrés en force et qu'ils permettront ainsi la construction de nouveaux logements et d'équipements publics.

Enfin, pour conclure, j'aimerais encore attirer votre attention sur la situation financière de la Ville, qui n'apparaît pas vraiment à la lecture de notre bilan, puisque de nombreux actifs n'y figurent pas à leur valeur réelle. Nous avons donc d'importantes réserves latentes (patrimoine financier immobilier et portefeuilles) qui couvrent largement le déficit tel qu'il apparaît au bilan. La totalité de notre fortune calculée à la valeur de marché couvrant quant à elle notre dette brute. D'ailleurs, si ce n'était pas le cas, nous ne serions plus en mesure d'emprunter sur les marchés financiers.

Je ne suis pas fou au point de croire que cette courte introduction pourrait changer certaines prises de position à venir, mais je trouvais important que ce soit dit et je vous remercie beaucoup pour votre attention. »

Mme S. Marques : « Nous sommes réunis aujourd'hui pour approuver les comptes communaux de notre ville. Ce rendez-vous annuel est bien plus qu'une formalité : il reflète la santé financière de notre commune et engage notre avenir collectif.

Malheureusement, force est de constater que la situation s'aggrave. La dette augmente, l'autofinancement diminue et aucune nouvelle source de revenus significative n'a vu le jour. Pire encore, malgré nos interpellations répétées, aucun signal fort n'a été donné par la Municipalité pour corriger la trajectoire.

Nous tirions déjà la sonnette d'alarme les années précédentes. Aujourd'hui, cette alarme devient criante. Nous ne pouvons pas continuer à reporter les décisions difficiles ni à repousser la mise en œuvre de priorités claires et responsables.

Le groupe PLR reste profondément préoccupé par la gestion actuelle. Nous appelons la Municipalité à faire preuve de courage politique, à établir des priorités réalistes et à mettre fin à une logique de dispersion qui affaiblit notre capacité d'agir. Il faut arrêter de vouloir tout faire, souvent sans vision cohérente, et sans tenir compte des limites de nos ressources. Nous prenons des risques avec nos finances. Rappelons que le budget a été virtuellement amélioré en déplaçant divers postes dans le plan d'investissement que nous retrouvons dans les comptes soit dans les amortissements, soit dans la dette. Ils reviennent devant ce conseil par le biais de préavis !

Notre population mérite des services de qualité, mais elle attend aussi que ses élus sachent dire non quand c'est nécessaire. Continuer dans cette direction, c'est hypothéquer le futur de notre commune.

Nous voulons également rappeler que les finances publiques ne sont pas une matière théorique. Ce sont les moyens concrets qui nous permettent d'assurer le ménage commun, d'investir dans les infrastructures, d'offrir des prestations sociales, culturelles ou éducatives. Aujourd'hui, notre marge de manœuvre s'effrite, et si rien ne change, nous serons bientôt dans l'incapacité d'assumer même nos missions de base.

Nous nous réjouissons de prendre connaissance du budget à venir, en espérant qu'il traduira une volonté claire de redressement. Nous attendons de la Municipalité qu'elle prenne un engagement responsable, et surtout qu'elle veuille à garantir un autofinancement suffisant dans l'intérêt de tous les citoyens et des générations futures.

Alors oui, dans ce contexte, le groupe PLR acceptera ces comptes, car l'argent est déjà dépensé ! Mais qu'on ne s'y trompe pas : nous serons très attentifs au prochain budget, et nous nous réjouissons déjà d'en débattre... cette fois avant de passer à la caisse !

Et pour finir, nous remercions sincèrement l'ensemble des services communaux et leurs collaborateurs pour leur engagement, leur professionnalisme, et leur dévouement quotidien. Leur travail mérite d'être salué, indépendamment des choix politiques opérés au sommet. »

M. J. Christen revient sur les déclarations de M. le Syndic. Il ne voit pas quels seraient les investissements qui pourraient rapporter financièrement, à part la valorisation du patrimoine. Collèges, garderies, routes, place du Marché, tout cela coûte de l'argent. Ce raisonnement paraît donc très aléatoire. Sur la question des nouveaux habitants, nous devons être très prudents. Tout dépend de la typologie des appartements. Si l'on a des deux-pièces qui attirent célibataires ou couples sans enfants, ce sont de bonnes recettes fiscales. Si l'on attire des familles avec des 3, 4 ou 5 pièces, ce sont des personnes qui contribuent un peu moins, pour des raisons que l'on peut comprendre. Ce raisonnement est donc à ses yeux pour le moins douteux. La marge d'autofinancement, soit l'argent qu'il reste pour financer les investissements après avoir payé les charges de fonctionnement, est un leurre. Elle est faible, malgré d'importantes recettes extraordinaires liées à des recettes aléatoires dues à l'impôt sur les personnes morales. Il s'agit principalement de recettes qui, pour certaines, ne se reproduiront pas, celles de rattrapage et d'autres qui sont incertaines. Si l'on met ceci en regard avec le budget 2025, il y a de quoi prendre peur. Nous avons en effet tablé sur des recettes de 37,5 millions, soit 10 millions de plus que cette année, dont du rattrapage qui a déjà eu lieu et qui ne se produit qu'une seule fois, alors que nos charges sont pérennes. C'est d'autant plus préoccupant que parallèlement, nous avons engagé des investissements importants, que la marge d'autofinancement ne pourra pas couvrir. Nous devons nous attendre plus que jamais à des années difficiles. Vevey Libres espère que la Municipalité et le Conseil communal finiront par en prendre conscience et prendront les mesures qui s'imposent, car la situation est grave. Les finances doivent aussi être gérées de manière durable. Vevey Libre acceptera les comptes, mais restera extrêmement attentif au budget que la Municipalité présentera.

M. B. Schobinger rappelle que le budget 2024 était catastrophique ; les comptes restent particulièrement mauvais. La dette que nous laisserons à nos enfants, ce sont des impôts pour le futur. La Municipalité prévoit de dépenser 400 millions de francs sur les dix prochaines années selon le plan des investissements. Peut-être qu'on en fera 30 par année, une partie dans le patrimoine financier, qui rapportera un peu d'argent, mais une grande partie (15 à 20 millions) dans le patrimoine administratif. Cela représente CHF 150'000.- à CHF 200'000.- francs d'intérêts supplémentaires par année. Nous allons ouvrir une nouvelle garderie, soit quelques millions de charges en plus. À force de planter des arbres et de verdir la ville, il faudra doter Parcs et Jardins de ressources supplémentaires. La marge d'autofinancement, de 3 millions de francs cette année (5,5 millions en moyenne avec les années Covid qui ont vu moins de dépenses), fond comme neige au soleil, d'autant plus avec des recettes relativement extraordinaires. Il a donc des craintes par rapport au budget de l'année prochaine. Sans un autofinancement de 6 millions de francs au minimum, cela ne servira à rien d'examiner le budget. Le groupe UDC refusera donc ces comptes, parce que depuis trop longtemps la Municipalité ne veut pas comprendre qu'elle doit faire attention.

M. C. Gülcü trouve que ce serait embêtant si l'on était contraint de vendre nos actions et nos biens immobiliers. En 2016, on avait 335 EPT, cette année on en a 395, soit une progression de 22.5%. Dans le même temps, la population a crû de 6,5%. En progression annuelle, cela représente 0,6% pour la population et 2% pour les EPT. Les EPT augmentent donc plus de 3x plus vite que la population. Il trouve cela relativement problématique.

Mme M. Houriet indique que le groupe socialiste prend acte des comptes 2024, qui présentent un déficit de 5,2 millions de francs. C'est certes un résultat moins mauvais que prévu, mais il reste préoccupant : le découvert dépasse désormais les 40 millions de francs. Le groupe socialiste salue les efforts entrepris pour maîtriser les charges et améliorer le taux d'autofinancement, mais la situation reste fragile. Si rien n'est fait, si aucun choix

politique supplémentaire n'est posé, nous risquons un autofinancement négatif à court terme, même dans un scénario où tout va bien, sans mauvaise surprise. Nous le savons : à Vevey, on serre un peu les dents tout en croisant un peu les doigts en espérant que le plus gros contribuable, dont on ne prononcera pas le nom, reste stable. Mais c'est une position d'attente qui n'est ni durable ni confortable et la Ville ne peut pas se permettre de naviguer à vue. Vevey doit rester capable d'investir là où c'est nécessaire : dans les écoles, la culture, la transition écologique, l'accueil de l'enfance, les infrastructures de proximité. Pas dans le luxe, mais dans l'essentiel, au service de toutes et tous. Le parti socialiste refuse une vision purement comptable. Une commune responsable, ce n'est pas seulement équilibrer des colonnes comptables, c'est garantir un accès équitable aux prestations et maintenir un service public fort sur la durée. Le groupe socialiste votera donc l'approbation des comptes, mais il appelle à la clarté politique : des choix sont nécessaires. Et il sera au rendez-vous pour défendre ceux qui protègent le lien social, l'égalité des chances et, surtout, l'intérêt public.

Mme E. Carruzzo Evéquoz indique que le groupe des Vert-e-s salue les investissements faits et prévus par la Municipalité. Les 15 millions de revenu de patrimoine sont réjouissants. Comme les comptes sont plutôt bons et que l'autofinancement suit, les Vert-e-s se disent pour l'instant plutôt confiants. Cependant, ils souhaitent que la Municipalité fournisse, pour le budget 2026 déjà, des indicateurs qui permettent d'avoir une meilleure vision à long terme des finances de la Ville. Le groupe des Vert-e-s acceptera les comptes 2024.

M. A. Gonthier constate que la politique prônée par la droite n'a rien de nouveau et n'étonne personne. Tout le monde dit qu'il faut faire des choix. Les choix politiques en matière de finances se font lors des discussions budgétaires. La droite a tenté de le faire lors du dernier exercice, mais sans proposer des choix clairs sur les secteurs qui sont à délaissés. Le parti socialiste veut investir dans tous les secteurs qui ne rapportent rien et qui ne font que creuser le déficit. Ce que l'on ne veut pas comprendre, c'est la volonté de la Municipalité de trouver de nouvelles recettes, hors impôts, par l'investissement dans le patrimoine immobilier, dans le patrimoine financier. C'est un pari, mais il ne voit pas d'autres choix à long terme. Le rapport de l'expert-comptable remis à la commission de gestion est rempli d'indicateurs. Que celles et ceux qui siègent à la commission de gestion lisent ce rapport avant de réclamer quasi chaque année des indicateurs.

M. A. Stephanidis indique qu'En Avant Vevey approuvera également les comptes 2024. Il profite de cette occasion pour remercier la Municipalité et les services pour leur travail et leur dévouement, tout en gardant un autofinancement et un budget équilibrés.

M. C. Gülcü rappelle que ce n'est pas aux conseillers communaux d'établir le budget. Le Conseil ne peut pas se substituer à la Municipalité. C'est à elle de faire en sorte d'équilibrer le budget.

M. le Syndic revient sur l'intervention de M. J. Christen, qui traitait ses propos de « douteux ». Ses propos faisaient justement la différence entre les investissements du patrimoine administratif (écoles, garderies, etc.), qui ne génèrent pas de revenus mais plutôt des charges et des investissements importants, et les opérations immobilières réalisées par la Municipalité, qui entrent dans le patrimoine financier et génèrent déjà un rendement, pour les immeubles construits et habités. Tous les calculs réalisés avant d'acquérir ces biens prévoient un rendement positif et cet argent peut servir pour des politiques publiques. Il pense aussi à la parcelle 331, sur laquelle vont se développer des projets qui amèneront probablement aussi des revenus pour la Commune, certes pas les mêmes que ceux qu'espèrent des propriétaires privés, en revanche sur une durée infinie, puisque théoriquement une commune n'a pas une durée de vie limitée. M. J. Christen a raison en ce qui concerne les nouveaux habitants, mais c'est pourquoi nous avons adopté une politique du logement, pour pouvoir guider les propriétaires privés vers les besoins prépondérants de la commune et nous assurer que ce que dépeint M. J. Christen ne se produit pas. Il n'y a pas que des familles ou des gens qui ont besoin de places en garderie qui cherchent des appartements aujourd'hui, et les propriétaires privés ont tout intérêt à se baser sur nos analyses des besoins, qui leur amèneront des rendements tout aussi bons. Il ne conteste pas la croissance des EPT, mais lorsqu'on a décidé d'accélérer certaines politiques, on a dû renforcer un certain nombre de services, ce qui a évidemment généré une croissance des EPT. Ce n'est toutefois pas une tendance que la Municipalité souhaite pérenne. On ne peut pas qualifier les impôts sur les personnes morales d'aléatoires. Un certain nombre de mécanismes existent, notamment de vases « communicants », entre l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital. Aujourd'hui, les holdings sont soumises aux mêmes règles que les autres, c'est-à-dire que l'impôt sur le capital est déductible de l'impôt sur le bénéfice. Donc, si cet impôt sur le bénéfice venait à diminuer, l'impôt sur le capital augmenterait. Ce n'est pas parfait, mais cela représente un coussin de sécurité, parce que ces holdings ont un capital très important. Il souligne également le mécanisme péréquatif, et notamment la nouvelle péréquation, qui a maintenu, voire renforcé la solidarité entre les communes à plus faible ou plus haute capacité fiscale. Aujourd'hui, Vevey est un peu contributrice, on fait acte de solidarité avec d'autres communes, mais si la situation se péjorait, y compris sur les personnes morales, on pourrait avoir ce coussin grâce à la solidarité des autres communes qui seraient dans une meilleure situation. Ces mécanismes de compensation font qu'on n'est pas totalement dans l'aléatoire, ni complètement hors de toute vision ou de toute gestion.

La brochure des comptes est examinée service par service. *[Seuls les postes qui font l'objet d'une demande de parole sont mentionnés ci-après, ndlr]*

Finances

M. M. Vidoz réagit à un argument tenu précédemment par M. le Syndic à propos des actifs qui ne sont pas estimés à leur valeur réelle, mais à leur valeur vénale. Il l'entend, mais ne pense pas qu'on va se séparer de nos 206'000 actions Holdigaz, qui certes valent, à leur valeur vénale, environ 30 millions de francs, mais qui génèrent 1,3 à 1,4 million de francs par année en dividendes, soit un revenu net de 5%. On ne se séparera jamais de ces actions ; arrêtons donc de raconter n'importe quoi en matière de finances.

M. le Syndic n'a absolument pas dit qu'on allait revendre ces actions. Ce qu'il dit, c'est qu'au bilan elles sont à 2 millions, alors qu'elles en valent plutôt 28 ou 30. Cela met donc en perspective, rien que sur ce poste-là, le déficit de 40 millions qui est inscrit au bilan et qui serait inférieur de 26 millions si ces actions étaient à leur valeur du marché. Mais la Municipalité n'a évidemment aucune velléité aujourd'hui de les vendre. C'est d'ailleurs un des rendements du patrimoine financier. Donc, même si historiquement elles sont classées dans le patrimoine administratif, la Municipalité ne pourrait pas les vendre sans l'autorisation du Conseil. Il n'y a donc aucun risque.

Cohésion sociale

Mme S. Dohr indique que, pendant la discussion en commission, la question s'est posée de savoir combien ont coûté les médiateurs urbains. CHF 114'000.- représentent la masse salariale, une chargée de projet à 80%, puis à 60% de septembre à décembre, revient à CHF 50'000.- et un montant de CHF 8'000.- concerne de la formation et du matériel. Au total, la Ville a donc dépensé CHF 170'000.- pour les MUV de juin à décembre.

Discussion générale

Mme J. Minacci constate que la Municipalité fait des choix politiques, elle met dans la balance des investissements nécessaires pour que nous n'ayons pas des dettes à transmettre à nos enfants, qui ne sont pas qu'économiques, mais aussi écologiques (adaptation au dérèglement climatique, rénovation des bâtiments, investissement dans les écoles ou dans les crèches, culture). Une majorité de gauche donne une ligne politique qui n'est pas celle de certains autres partis, mais elle salue pour sa part le courage de la Municipalité d'avoir investi en particulier dans des domaines quelque peu mis de côté ou insuffisamment traités les précédentes années, notamment la rénovation des bâtiments, qui effectivement a un coût, mais qui amènera des gains dans le futur. Certains partis très soucieux des finances communales ont aussi des représentants à la Municipalité. Qu'ils regardent aussi dans les dépenses et les investissements de ces services-là, comme le secteur des vignes, qui présente un déficit de plus de CHF 300'000.- par année, même si elle admet une amélioration, ou le service des bâtiments, un des services qui brasse le plus d'argent. La droite dit que ce n'est pas à elle de faire des propositions, mais la Municipalité établit le budget selon sa ligne politique et le rôle d'une minorité est de proposer des amendements, de faire un rapport de minorité et des propositions si le budget ne la satisfait pas.

M. M. Bertholet rappelle que le budget est le lieu où le Conseil peut prendre des décisions politiques et faire des choix. La droite a souvent fait des propositions, des amendements, mais il a parfois l'impression que lorsqu'elle vote, par exemple, une baisse du taux d'imposition communal, elle fait de jolis discours, parce que lorsqu'on arrive au budget, on doit dire concrètement aux Veveysans et Veveysannes où doivent se faire les coupes pour atteindre ce sacro-saint équilibre budgétaire. Par rapport à l'évolution des EPT et de la population, évidemment que si l'on prend un des principaux secteurs de la Ville qu'est Famille et éducation, qui était sous-doté en 2016, il y a des effets de rattrapage. On ne peut donc pas simplement comparer ces deux courbes. Il faut avoir une réflexion un peu plus subtile pour comprendre la logique derrière ces chiffres.

Mme S. Dohr regrette que la Municipalité n'adopte pas un discours qui soit davantage rassurant, qu'elle admette que la Ville a de plus en plus de dépenses, que les impôts sont fluctuants, mais qu'elle va faire pour le mieux. Rien que l'année prochaine, avec l'indexation et les annuités, les dépenses augmenteront de CHF 800'000.-. La Ville doit évidemment payer ses employés, mais des outils de gestion permettent de prédire les dépenses et les encaissements. Nous devons gérer nos ressources financières de manière durable.

Mme M. Houriet répond à l'affirmation de M. A. Gonthier, qui dit que le PS ne parle que de points qui sont un investissement, sans aucun apport. Elle partage pourtant l'avis que da. partage aussi, à savoir par exemple que la culture rapporte plus qu'elle coûte. Investir dans l'enfance, c'est aussi investir sur le long terme. Elle se réjouit d'ores et déjà de présider les séances du budget 2026, qui semble soulever déjà beaucoup de discussions.

M. P. Bertschy a l'impression de revenir 25 ans en arrière, notamment lorsqu'on parle de l'augmentation des revenus grâce à l'arrivée de nouveaux habitants. Il a entendu cet argument lorsqu'on a construit Midi-Coindet, les Moulins de la Veveyse, le Cœur de Vevey. Chaque fois on a dit que les revenus allaient s'améliorer, concrètement on ne l'a pas vu, en tout cas pas dans le budget, ni dans les comptes. Vu ce qui s'est passé jusqu'à maintenant,

il peine donc à croire que les revenus des personnes physiques augmenteront grâce à de nouveaux arrivants. Il rappelle que plusieurs points ont été sortis du budget, comme la rénovation des bâtiments. Jusqu'à peu, elle figurait dans le budget, aujourd'hui la Municipalité passe par voie de préavis, tout comme pour le mobilier scolaire. Malgré cela, on ne voit pas d'amélioration du budget. Pour ce qui est des vignes, nous devons maîtriser les charges pour que cela soit rentable, mais nous devons également vendre le vin, et tout le monde sait que la période actuelle est compliquée non seulement en Suisse, mais en Europe aussi. On parle aujourd'hui, notamment dans le Bordelais, d'arracher des vignes parce que les producteurs n'arrivent plus à vendre leur vin. Lavaux fait partie du patrimoine mondial de l'UNESCO et ce n'est pas le PLR qui a demandé à ce qu'on ne puisse plus rien y construire ou qu'on ne puisse plus utiliser les capites pour valoriser ce vin. Le centre-droite a plusieurs fois voté contre certains investissements proposés par préavis parce qu'il ne les jugeait pas prioritaires. Il est donc faux de dire qu'il ne propose rien. La droite a également proposé à plusieurs reprises de valoriser certaines parcelles, comme les serres de St-Martin. La Ville a acheté plusieurs bâtiments qui ne sont toujours pas rentables. On se réjouit que les différents bâtiments achetés par la Ville soient valorisés et qu'ils amènent de nouveaux revenus. La droite fait donc des propositions ; on n'est simplement pas d'accord sur lesquelles.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à la majorité (six avis contraires et un certain nombre d'abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 21/2025, du 28 avril 2025, concernant les comptes communaux de l'exercice 2024,

VU le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2024 soit :

- a. les comptes de la Ville de Vevey présentant un déficit de CHF 5'218'807.66
- b. les comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville

2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Compte tenu de l'heure tardive, les points qui restent à l'ordre du jour sont traités lors de la séance de relevé du jeudi 19 juin 2025. M. le Président lève la séance du 12 juin 2025 à 22h30.

Séance du jeudi 19 juin 2025

M. le Président ouvre la séance par les salutations d'usage. Il en profite pour annoncer que le service Dring Dring Riviera fête ses 10 ans le 28 juin prochain.

11.6. Rapport-préavis en réponse au postulat de Mme Sabrina Berrocal (da.) et interpartis, intitulé « Pour que Vevey fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales » (2025/RP17)

Rapport lu par M. Karim El Khalifa

Mme S. Berrocal invite toutes les personnes qui ne l'ont pas encore fait à lire la réponse de la Municipalité. On y apprend beaucoup de choses très intéressantes et importantes sur les prestations qui peuvent être fournies aux citoyens et citoyennes de notre ville et de la région. Elle regrette qu'il ait fallu un postulat pour qu'on réalise ce travail d'inventaire, mais celui-ci a été fait et beaucoup de choses pourront probablement ainsi avancer, et dans le bon sens. Le programme cantonal « Vaud pour vous » va aussi dans le sens d'une reconnaissance de cette problématique du non-recours aux prestations sociales et elle ne peut que s'en réjouir. Elle a des attentes par rapport à la plateforme précarité et ce qui pourra en ressortir et se réjouit de la suite des travaux menés par le service de la cohésion sociale.

M. V. Matthys déclare ses intérêts au niveau du réseau santé Haut-Léman qui a, dans le cadre du programme « Vaud pour vous », déposé un projet, avec une grille de détection des situations fragiles qui passent, entre autres, par les urgences hospitalières. Après un premier test, on a été abasourdi par le nombre de personnes qui présentent un potentiel de précarité, à tel point qu'on a momentanément dû mettre le projet sur pause, parce que détecter est une chose, mais il faut pouvoir assurer une réponse, et aujourd'hui malheureusement les ressources manquent pour le faire. Il ne peut donc que se féliciter de l'engagement de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 17/2025, du 10 mars 2025, concernant la réponse au postulat de Mme Sabrina Berrocal (da.) et interpartis, intitulé « Pour que Vevey fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sabrina Berrocal (da.) et interpartis, intitulé « Pour que Vevey fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales » et de le considérer comme réglé.

11.7. Demande de crédit d'ouvrage d'un total de CHF 1'165'000.— TTC pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes de l'avenue Ernest-Biéler (2025/P22)

Rapport lu par Mme Mélusine Perrier

M. B. Schobinger annonce qu'il se récuse sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 22/2025, du 28 avril 2025, concernant la « Demande de crédit d'ouvrage d'un total de CHF 1'165'000.- TTC pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes de l'avenue Ernest-Biéler »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'165'000.- TTC pour le projet de l'avenue Ernest-Biéler ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
3. d'amortir ces dépenses selon les règles du MCH2 ;
4. de compenser les amortissements liés à la réfection des réseaux communaux des canalisations par des prélèvements sur le Fonds de réserve des égouts, compte de bilan N° 9280.11.

11.8. Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Philippe Herminjard (PLR), intitulé « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? » (2025/RP23)

Rapport lu par M. Nicolas Bonjour

M. le Président souhaite prendre la parole. Il cède donc sa place au 2^e vice-président, étant donné l'absence de la vice-présidente, excusée pour raisons médicales.

M. Ph. Herminjard remercie la Municipalité pour cette réponse, dont les éléments ont mis un certain temps à arriver, mais sont parfaitement étayés. Nous avons deux situations : les surfaces publiques et les surfaces privées. Dans l'espace public, les tags et les graffitis ne disparaissent peut-être pas immédiatement, mais la voirie effectue son travail régulièrement dans ce domaine. En cas de tag injurieux que l'on souhaite voir disparaître au plus vite, il est toutefois possible de prendre contact avec le service de la voirie, qui s'en occupera rapidement. Le domaine privé ne relève en revanche pas de la voirie ; c'est au propriétaire de juger s'il faut intervenir rapidement ou pas. Mais que les tags soient injurieux ou pas, il peut obtenir une subvention de CHF 600.- par tag. Cette mesure existait déjà auparavant, mais n'était peut-être pas suffisamment connue. Cela vaut donc la peine de se

faire aider pour nettoyer un tag qui pourrait être gênant. Il manquait une directive pour le nettoyage auprès des privés, c'est maintenant chose faite. Dès lors, la réponse concrète de la Municipalité le comble. Il l'en remercie et considère cette affaire comme parfaitement réglée.

M. N. Bonjour précise que la subvention n'est pas donnée par tag, mais par propriétaire. Si plusieurs tags figurent sur le même mur, la Commune ne versera qu'une seule subvention.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 23/2025, du 28 avril 2025, concernant la réponse au postulat de M. Philippe Herminjard (PLR), intitulé « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Herminjard (PLR), intitulé « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? » et de le considérer comme réglé.

M. Ph. Herminjard reprend sa place à la présidence du Conseil communal.

11.9. Rapport-préavis en réponse aux postulats de Mme Isabel Jerbia (PS), intitulé « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » et de M. Steven Pilet (VL), intitulé « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! » (2025/RP24)

Rapport : M. Grégoire Gavin

M. R. Pieren constate que ces postulats ont débouché sur de grandes améliorations (assainissements énergétiques, assainissement du parc immobilier, rendement du parc immobilier). Plus de revenus, moins de pertes, ce qui représente une augmentation d'environ 25%. Les nouveaux immeubles génèrent CHF 800'000.- de revenus. À cela s'ajoute les près de 2 millions de revenus supplémentaires du parc immobilier dû aux investissements réalisés, avec une moyenne de CHF 174.-/m2/an, soit CHF 950.- par mois pour un 3 pièces de près de 70m2. Nous avons donc pu transformer, améliorer le patrimoine dans sa globalité tant en matière économique, énergétique, etc., tout en conservant des loyers très intéressants. Ces revenus sont déjà intégrés dans les comptes discutés lors de la séance précédente ; ils ne vont pas tout à coup intervenir en plus l'année prochaine. Ces changements montrent que les investissements dans le patrimoine immobilier valent la peine d'être réalisés et d'être poursuivis, pour le bien des Veveysannes et des Veveysans en matière de logement, mais aussi pour les finances communales. Nous avons enfin une vision globale de notre patrimoine, nous procédons à un meilleur suivi et un meilleur entretien, nous avons un meilleur service public, plus simple, pour les locataires. Il n'y a plus d'arbitraire dans l'attribution des locations, grâce à un règlement plus clair, plus précis, tout en amenant le chauffage à distance à notre parc immobilier. Nous avons aussi supprimé quelques casseroles, telles que les problèmes liés aux décomptes de chauffage. Ces postulats ont donc été des leviers importants pour engager des changements spectaculaires et durables. Merci aux postulants originaux, à leurs groupes politiques, et bravo à la Municipalité, notamment à la municipale du logement et au municipal des bâtiments, qui se sont engagés et continuent de s'engager avec intelligence, force et conviction pour le bien de toutes et tous.

M. P. Butty indique que le groupe socialiste se réjouit de la réponse donnée au postulat de son ancienne collègue. L'internalisation demandée semble visiblement porter ses fruits.

M. J. Christen rappelle que ce dossier tient à cœur de Vevey Libre depuis plus de vingt ans, soit depuis la création du groupe. Il se dit heureux de constater que l'internalisation des gérances, souhaitée avec insistance lors de la législature précédente, est aujourd'hui une réussite à tout point de vue. Nous disposons d'un outil précieux pour une politique du logement plus que jamais nécessaire compte tenu de la crise que nous traversons en la matière. C'est également positif pour les finances communales, avec le redressement simultané d'un service des gérances en perte depuis plusieurs années, en dépit d'un début de reprise au cours de la dernière législature. Vevey Libre tient à relever cette avancée notable en matière de politique du logement. Les bonnes nouvelles sont suffisamment rares pour qu'elles soient soulignées.

M. A. Gonthier revient sur l'affirmation qui décrit les locataires de la Ville comme étant très différents de ceux d'autres gérances, non communales. Il ne se dit pas sûr que la différence soit si importante. Elle se manifeste

peut-être dans le traitement des cas particuliers, pour lesquels un certain nombre de gérances privées ont probablement la main plus lourde et la décision de rompre le bail tombe plus rapidement. Il espère que c'est à la gloire de la gérance communale de bien traiter ces cas pour les intégrer dans la population globale et ne pas les laisser sans toit.

M. P. Molliat, municipal, répond que ce ne sont évidemment pas les gens qui sont différents, mais la typologie du parc immobilier, parce qu'une caisse de pensions, par exemple, n'a pas forcément dans son parc un camping, des locaux associatifs, des terrains de sport. C'est plutôt la texture du parc immobilier sous gestion par le service des gérances qui est très différente de celle d'un parc immobilier privé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 24/2025, du 28 avril 2025, concernant la réponse aux postulats de Mme Isabel Jerbia (PS), intitulé « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » et de M. Steven Pilet (VL), intitulé « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité aux postulats de Mme Isabel Jerbia (PS), intitulé « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » et de M. Steven Pilet (VL), intitulé « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant » et de les considérer comme réglés.

12. Réponses aux interpellations

Néant.

13. Communications de la Municipalité

13.1. Endettement net et brut – Situation au 31 décembre 2024 (2025/C07)

La parole n'est pas demandée.

13.2. Extension à 7 ans de la maintenance conclue dans le cadre du renouvellement de l'infrastructure informatique 2025 (2025/C08)

M. P. Butty salue le fait que le délai de maintenance ait pu être prolongé en si peu de temps. Le rapport qui demandait cette prolongation datait du mois de janvier et quelques mois plus tard, nous avons déjà la réponse. À croire que cela aurait peut-être pu se faire plus tôt, mais cela semblait impossible. Cela nous aurait peut-être permis d'économiser quelques centaines de milliers de francs sur les 5, 10 ou 15 prochaines années.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

13.3. Service de la cohésion sociale – nouvelle cheffe de service (2025/C09)

La parole n'est pas demandée.

14. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement

14.1. Interpellation de Mme Valérie Zonca (Vert·e·s), intitulée « Quelle réglementation de l'utilisation des IA dans l'administration communale veveysanne ? »

En l'absence de l'interpellatrice, ce point est reporté à la séance du 4 septembre 2025.

14.2. Interpellation de Mme Sarah Tobler (PLR), intitulée « Fin de l'affichage politique libre – Surfaces officielles et autres compensations – Des précisions s'imposent »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Conformément à la demande de l'interpellatrice, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

15. Questions, vœux, propositions individuelles

Mme G. Kämpf, municipale, fait part d'une information relative à l'ouverture du chantier du Samaritain :

« De concert avec les porteurs de projet, je souhaite vous faire un point d'étape sur le projet de rénovation du site du Samaritain, porté conjointement par l'Hôpital Riviera-Chablais et sa Fondation de soutien, car les choses bougent cet été. Une communication plus formelle vous sera transmise à la rentrée.

À la suite d'un dialogue constructif mené avec les opposants, les deux oppositions, dont une émanant d'habitants du quartier, ont été retirées. La synthèse CAMAC est positive et l'obtention du permis de construire est attendue d'ici la fin du mois de juin. Si ce calendrier est respecté, les travaux commenceront durant l'été pour une livraison prévue fin 2027. Une communication officielle de l'HRC sera diffusée au démarrage du chantier. Les personnes vivant dans le quartier sont tenues informées.

Ce chantier de rénovation permettra de transformer l'ancien hôpital du Samaritain en un pôle de santé communautaire moderne, conçu pour répondre aux besoins croissants de la population, notamment des seniors, en renforçant la coordination entre les acteurs régionaux de la santé.

Le bâtiment, bien connu des Veveysannes et Veveysans, fera l'objet d'une rénovation complète, menée dans le respect de son caractère patrimonial (note 4 au recensement architectural). La façade sud sera conservée et mise en valeur. L'aménagement des espaces intérieurs offrira un cadre de soins accueillant et fonctionnel, permettant à la fois de favoriser la guérison des patientes et des patients, et d'offrir un environnement de travail agréable au personnel.

Une fois rénové, le Samaritain réunira au sein d'une même structure des activités hospitalières et ambulatoires, ainsi qu'un centre de soins intégrés, offrant une prise en charge globale à la population.

Le nouveau site du Samaritain accueillera notamment :

- une clinique de gériatrie et de réadaptation de 75 lits,
- une permanence médicale ouverte 7 jours sur 7 de 9h à 19h, avec et sans rendez-vous,
- des consultations ambulatoires spécialisées,
- un centre d'expertise gériatrique,
- des services de soins communautaires et de prévention en santé publique, par exemple :
 - ergothérapie pour l'adaptation des logements et le maintien à domicile,
 - suivi nutritionnel à domicile,
 - transports pour les personnes à mobilité réduite,
 - coordination des soins avec les médecins de famille,
 - prestations d'assistance sociale,
 - ou encore des consultations dédiées aux proches aidants,
- ainsi qu'un jardin.

Ce projet, entièrement financé par la Fondation de soutien de l'HRC, représente une étape importante pour le renforcement de l'offre de soins de proximité dans notre région. Avec cette nouvelle infrastructure, la population de la Riviera bénéficiera d'un centre médico-soignant moderne, ouvert sur la ville, reposant sur une approche pluridisciplinaire, ainsi que sur un partenariat renforcé entre les acteurs régionaux de la santé et la population. Des informations sont disponibles par une page dédiée sur le site web de l'HRC : <https://www.hopitalrivierachablais.ch/> ».

Mme S. Dohr indique que les riverains qui subiront les nuisances de cet important chantier ont effectivement reçu un courrier afin d'annoncer les travaux. Il manque toutefois une date précise pour le début des travaux.

M. A. Dormond, municipal, répond que le permis de construire sera déployé en principe avant la fin du mois. Les travaux qui se déroulent actuellement sont des travaux préparatoires, que la Commune peut autoriser avant la délivrance du permis de construire.

M. Ph. Herminjard souhaite remercier la secrétaire pour l'ensemble de son travail, évidemment la rédaction des procès-verbaux, mais pas uniquement. C'est la mémoire vivante de notre assemblée, seul M. A. Gonthier, et peut-être M. P. Bertschy, l'ont précédée. Pour la remercier, il lui remet un petit présent.

Mme S. Marques annonce que, selon la tradition, le groupe politique de la présidence propose de faire don des jetons de présence de la séance de relevé à une institution ou une association de bien public. Cette année, le choix s'est porté sur le Conseil des jeunes de Vevey, avec le souhait que ce montant serve à augmenter le nombre d'adhérents. Le Conseil communal soutient cette proposition par acclamation.

M. G. Gavin remarque que le quotidien 24heures révèle aujourd'hui que les chauffeurs et chauffeuses des VMCV menacent de faire grève durant le Montreux Jazz Festival afin de dénoncer leurs conditions de travail qui se péjorent un peu plus. Ils et elles refusent notamment d'assumer seuls les responsabilités légales lorsque les bus sont surchargés, en particulier durant le Montreux Jazz Festival, qui commence tout prochainement. Le groupe

da. avait déjà relayé les précédentes demandes et plaintes des employées des VMCV sur leurs conditions de travail et fait part de ses inquiétudes et questionnements. Il demande à nouveau au représentant municipal au sein du Conseil d'administration des VMCV d'être attentif à ces problématiques et de défendre au mieux les conditions de travail des employés.

M. T. Wahli souhaite savoir si le représentant de la Municipalité a un point de situation à faire ou des informations complémentaires à transmettre sur la suite qui sera donnée à ces menaces de grève.

M. V. Imhof, municipal, répond qu'une séance extraordinaire s'est tenue en fin de journée pour tenter de faire le point avec le Conseil d'administration. La directrice a donné des explications. Un communiqué de presse, daté du 18 juin, indique que tout serait mis en œuvre pour éviter une grève au moment du Montreux Jazz Festival. Il ne peut en dire davantage, si ce n'est que toute une partie des informations données par les personnes concernées, qui ne semblent être que deux vu qu'elles n'ont pas mentionné d'autres personnes, sont erronées. En ce qui concerne la surcharge des véhicules par exemple, même s'ils sont pleins, ils peuvent techniquement encore rouler. Il faut laisser un peu de temps pour démêler tout ça et rétablir la vérité, mais ce métier n'est effectivement pas simple. Même s'il a quitté les sous-commissions VMCV dont il faisait partie pour se concentrer sur celles du SIGE, il reste attentif à ces questions-là.

M. G. Gavin trouve cette réponse étonnante et un peu facile. En fait, ces deux personnes mentent, les syndicats mentent, tout le monde ment. Il demande qu'on considère avec sérieux les remarques des employés des VMCV.

M. V. Imhof, municipal, invite l'intéressé à interroger d'autres chauffeurs VMCV.

M. A. Gonthier estime que dire à des gens qui menacent de faire grève qu'ils ne sont pas représentatifs ne peut que les inciter à vouloir montrer qu'ils le sont justement en faisant grève. Un communiqué des VMCV en ce sens est donc éminemment maladroit.

M. V. Imhof, municipal, n'a pas dit que ces personnes avaient tort, mais que ces remarques émanaient d'un petit groupe. Lorsqu'on est employé d'une société, d'abord on s'adresse à la direction puis, si cela ne passe pas - parce que cela peut arriver que des gens n'arrivent pas à se parler pour toutes sortes de raisons - à l'échelon supérieur. Il semble qu'il y ait ici de petites lacunes dans la manière de communiquer. Les choses seront mises à plat pour voir ce qu'il en est et pour que les choses soient dites, mais de manière correcte.

Mme S. Dohr rappelle qu'il y a une année et demie, des chauffeurs avaient déjà lancé un appel au secours. Le Conseil communal de Montreux vient d'adopter la gratuité des transports publics le dimanche, alors qu'on sait qu'il y a des problèmes au niveau des ressources. Pour sa part, elle souhaite que le Conseil d'administration se mette à table avec les syndicats et les chauffeurs pour avoir un échange honnête et franc et que peut-être un compte-rendu soit établi.

M. C. Gros indique que les partisans et partisans du OUI au référendum du 29 juin, ou du moins une partie d'entre elles et eux, affirment qu'en cas de refus de celui-ci, les dépenses pourtant budgétaires pour le travail social de proximité et la formation du personnel (*M. le Président l'interrompt, considérant que cette intervention n'est pas une proposition individuelle, mais un argumentaire qui intéresse désormais la population de Vevey et qui n'a plus sa place dans les débats du Conseil. Il demande de couper le micro et passe la parole à la personne suivante.*)

Mme S. Dohr n'a pas reçu le bulletin d'information communal. Plusieurs personnes semblent ne pas l'avoir reçu non plus. Peut-être serait-il intéressant de trouver la cause de ce manquement. Elle en profite pour rappeler que la Fête multiculturelle ouvre ses portes ce vendredi 20 juin à 17h00. Tout le monde est cordialement invité à découvrir les 48 stands des différentes communautés, avec l'Italie comme pays hôte.

M. R. Pieren annonce que la kermesse de la société de sauvetage Sentinelle, située aux Bains Payes, se déroulera vendredi 20 juin et samedi 21 juin. Quant à la kermesse du Vétéran, elle se tiendra les 25, 26 et 27 juillet au rond-point Melchers.

M. J. Christen indique que son intervention aurait pu être une interpellation, mais que les règles étant ce qu'elles sont, ce sera un point divers. À la suite d'un recours adressé au Tribunal cantonal pour obtenir de la Municipalité qu'elle respecte la loi sur l'information et publie l'étude sur laquelle elle se basait pour proposer le projet de vidéo-surveillance qui sera soumis prochainement au vote populaire, la Municipalité a fini, sous la pression (*M. le Président l'interrompt, estimant là aussi que cela concerne la campagne en cours et en rien la séance du Conseil. Il demande de couper le micro. Contrairement à ce que dit M. J. Christen hors micro, M. le Président ne lui a pas interdit de déposer une interpellation, mais dit qu'il ne considérerait pas celle-ci comme étant urgente et que le Conseil pourrait le traiter à la séance de septembre, parce que le fond mérite traitement. Mais aujourd'hui c'est un argumentaire de la campagne et il n'accepte pas les argumentaires, qu'ils émanent d'un côté ou de l'autre de la salle.*)

M. A. Gonthier intervient avec véhémence et hors micro, M. le Président ne lui laissant pas la parole. Il rappelle l'article 97 du règlement du Conseil, alinéa 1, qui permet à un membre du Conseil d'adresser une simple question ou d'émettre un vœu à l'adresse de la Municipalité. Cet article ne parle pas de questions ou propositions. Les conseillers ont donc le droit, à ce point de l'ordre du jour, de poser des questions, peu importe qu'elles soient en relation avec une votation ou pas. Les interventions arbitraires du Président peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'État. *(Mme S. Marques dépose une motion d'ordre, M. A. Gonthier considère qu'il a le droit de terminer son intervention, quelle que soit la motion d'ordre. M. le Président rappelle le choix du Bureau cette année de considérer que la motion d'ordre coupe la parole en l'état. M. A. Gonthier lui répond que c'est faux.)*

La motion d'ordre qui vise à ne plus donner la parole à toute intervention relative à la campagne en cours est soutenue réglementairement.

M. Ph. Herminjard remarque que cette discussion devait se faire au moment de l'adoption de l'ordre du jour. Ni M. A. Gonthier ni M. J. Christen ne sont intervenus pour demander une modification afin d'ajouter ce point. Il ne voit donc pas de raison pour revenir sur cette interpellation en fin de séance uniquement pour parler de la votation du 29 juin. On connaît la position des intéressés, qui souhaitent défendre leur argumentaire. Ce point sera repris lors de la séance du mois de septembre. *(M. A. Gonthier considère hors micro qu'on cherche à cacher la vérité au peuple. M. le Président indique que ce n'est pas du tout le cas et ajoute que suffisamment de fichets circulent en ville pour que les gens soient bien informés. Mme J. Minacci souhaite prendre la parole, mais le Président la lui refuse étant donné que cela concerne le même sujet.)*

Mme J. Minacci remarque que le Président n'a pas soumis la motion d'ordre au vote.

Au vote, le Conseil accepte la motion d'ordre qui vise à stopper la discussion sur la campagne en cours par 25 oui, 21 non, 15 abstentions.

Mme J. Minacci rappelle l'article 104 du règlement du Conseil communal qui traite du droit de parole et prévoit :

1. Chaque membre du Conseil peut demander la parole au·à la président·e e qui l'accorde, en suivant en principe l'ordre des demandes.
2. Nul ne peut interrompre un·e orateur·trice dans son exposé, si ce n'est le·la président·e dans les limites de son pouvoir de police.
3. Sauf les membres de la commission et ceux de la Municipalité, nul ne peut obtenir une seconde fois la parole, tant qu'un membre de l'assemblée, qui n'a pas encore parlé, la demande.
4. En cas de refus ou de retrait de la parole selon les art. 28 et 30, celle-ci peut être demandée par un membre du Conseil à l'assemblée et accordée par le vote du cinquième des membres du Conseil présents.
5. La parole ne peut être refusée sur un fait concernant celui·celle qui la demande.
6. Si le·la président·e refuse régulièrement la parole à un membre du Conseil, une explication motivée peut lui être demandée par un membre du Conseil. S'il juge celle-ci insatisfaisante, un membre du Conseil peut proposer à l'assemblée d'adresser un blâme au·à la président·e.

Elle souhaite donc connaître les arguments motivés qui amènent le Président à décider de quels sujets le Conseil peut débattre dans les divers ou non.

M. le Président rappelle que le dernier point à l'ordre du jour porte le titre « Questions, vœux, propositions individuelles » et non « Argumentaire pour une votation populaire communale qui aura lieu dans 15 jours ». Il conteste l'appréciation du groupe da. sur la motion d'ordre. On peut effectivement attendre que les personnes inscrites se soient exprimées, mais on peut aussi – comme l'a d'ailleurs inauguré M. C. Toluoso – stopper les débats à la demande spontanée d'un membre du Conseil. Rien ne sert de seriner des choses déjà largement exprimées. Il se dit pour que la motion d'ordre permette de tout arrêter et de passer à un autre point.

M. C. Toluoso ne se dit pas certain d'avoir créé un précédent en la matière. Il serait intéressant d'avoir l'avis d'une autorité un peu moins directement impliquée dans nos débats parfois inutilement virulents sur ce que signifie la motion d'ordre, si elle interrompt ou pas la parole qui s'exprime ou s'il faut attendre la fin du tour de parole tel que noté par le président de séance. *(M. le Président remarque que le règlement prévoit que « en principe », il faut suivre l'ordre d'inscription.)*

M. J. Christen s'étonne de savoir comment le Président peut prétendre que ces interventions sont de l'ordre de la campagne sans les avoir entendues. *(M. le Président répond qu'il a tout de même lu l'interpellation qu'il lui avait transmis et qu'il considère bien comme un argumentaire concernant le vote du 29 juin.)*

M. M. Vidoz remarque qu'au niveau fédéral, la motion d'ordre interrompt les débats immédiatement. La pratique du Président correspond à ce qui se passe au Parlement fédéral. En droit, le principe est l'autorité du droit supérieur. S'inspirer de ce qui se passe au Parlement fédéral ne semble donc pas critiquable.

Mme J. Minacci est membre du Grand Conseil, où des motions d'ordre sont parfois déposées. Comme au Conseil communal, la personne attend son tour de parole, ensuite la motion d'ordre est mise en discussion avant d'être votée. Ce qui se passe ce soir, mais aussi ce qui s'est passé cette année, est extrêmement représentatif d'un manque de sérieux. La moindre des choses pour un président, c'est de connaître le règlement du Conseil communal pour être garant de débats qui se basent sur le règlement et pas sur des décisions arbitraires qui empêchent les personnes de s'exprimer. Le Président doit connaître les règles inhérentes à sa fonction, il ne peut pas imposer les siennes. Plusieurs personnes ont voulu prendre la parole, elles avaient parfaitement le droit de le faire. Elle trouve cela vraiment regrettable parce que cela crée une mauvaise ambiance.

M. Ph. Herminjard sait parfaitement ce que l'intéressée pense de sa présidence, mais rappelle qu'il a bien expliqué ce pour quoi il a agi de la sorte et ne souhaite pas y revenir.

M. A. Gonthier revient sur l'interprétation de M. M. Vidoz. Comme l'a rappelé M. P. Bertschy, la personne qui propose la motion d'ordre doit lever la main et le Président doit lui donner la parole une fois son tour venu. La motion d'ordre ne peut donc intervenir qu'une fois la liste des inscrits épuisée. Nul besoin d'expertises juridiques. La proposition de motion d'ordre est une inscription au débat comme une autre, elle se fait dans la succession des demandes de parole. Le Président a donc fait tout faux.

M. P. Butty rappelle la demande de participation au service du vin lors du Marché folklorique du samedi 23 août. Merci de donner une suite favorable à cette demande directement auprès de Mme M. Houriet par le biais des responsables des groupes.

M. P. Molliat, municipal, remercie la trentaine de personnes qui ont participé à la visite du poste de police avant la séance. Une brochure explicative au sujet de cette rénovation est disponible sur la table à l'entrée de la salle.

M. Ph. Herminjard termine son mandat en ces termes : « Voilà, j'arrive à la fin de mon mandat de président de notre Conseil. J'aimerais vous remercier :

- Pour ne pas avoir dû vous rappeler à l'ordre avec ma sonnette. Cela dit, j'aurais peut-être dû le faire à l'occasion, car on s'est plaint au fond de la salle que certains papotaient en dérangeant les autres !
- Pour votre confiance et votre patience, car effectivement il y a eu des débats qui ont été longs, trop longs, mais notre Conseil doit permettre le débat, car si nous ne sommes pas un véritable législatif, nous sommes une assemblée délibérante, comme aime à le rappeler notre préfet. C'est pourquoi je vous ai toujours laissé causer, à une ou deux exceptions près. En effet, comme le disait notre ancien collègue du Conseil : « Trop, c'est trop ».
- Merci d'avoir pu mieux vous connaître et vous apprécier. La politique permet de découvrir de réelles amitiés non partisans.
- Merci d'avoir encore enrichi mon vocabulaire de la langue française, toujours en mouvement. Pour exemple, je cite Jérôme Christen concernant les résultats du vote sur les horodateurs de Plan-Dessus : « Rien ne sert maintenant de « ouin-ouiner », la population a voté et nous devons en tenir compte ». Je cite encore Pierre Chiffelle concernant les projets de constructions d'écoles : « Notre Exécutif semble vouloir suivre, depuis une dizaine d'années, un nouveau principe, celui de la « collégialité », terme qu'il propose de définir dans le dictionnaire du patois institutionnel veveysan comme « obstination endémique et aveugle d'un exécutif à vouloir ériger à tout prix des constructions scolaires sur des terrains manifestement juridiquement impropres à une telle affectation ».
- Remerciements au personnel du Greffe, Mme Marta Perrin en particulier, pour tout le travail assuré pour le bon fonctionnement de notre Conseil.
- Remerciements au groupe PLR pour m'avoir soutenu, à Mme Carole Dind pour son travail assidu, à l'agent de notre police municipale qui a veillé sur notre sécurité, au personnel chargé de la logistique, à Médiaprofil pour la retransmission de nos débats, à notre presse locale, l'hebdomadaire Riviera-Chablais, au service des parcs et jardins pour la décoration florale, au Musée Jenisch et à sa directrice pour nous avoir prêté les tableaux derrière moi.

Un dernier merci à Mme Florence Hunacek qui, avec pugnacité, a réussi à faire réparer l'horloge neuchâteloise qui s'était peut-être fatiguée de nos débats, mais qui repart pour quelques législatures.

Ce sera désormais le tour de Mme Marion Houriet pour l'an prochain. Elle sait où elle va et saura vous rassembler pour défendre le bien commun. Je lui souhaite plein succès.

Je vous propose de nous retrouver pour le verre de l'amitié et quelques merveilles goûteuses préparées par le traiteur du Café du Stand de Gilamont. Santé à tous et merci. »

M. le Syndic pensait manier un peu l'humour, mais ne se dit pas certain que le 2^e degré, ou le 1^{er} degré, soit la bonne solution. Dès lors, il se limitera à dire que sous cette présidence, le Conseil a validé l'ensemble des préavis déposés par la Municipalité, qui, pour chacun de ces dossiers, était animée par le service à la population et les intérêts de la population. On constate donc que, quelle que soit la présidence, représentée ou non au sein de la

Municipalité, ce travail politique s'est fait cette année. Merci ! S'il doit qualifier cette présidence, il s'oserait à dire qu'elle a dénoté d'une certaine originalité. Au nom de la Municipalité, il remet au Président un présent qui lui permettra peut-être d'écrire ses mémoires sur cette année de présidence, auxquelles il ne peut toutefois promettre un certain succès littéraire. Merci beaucoup !

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance du 19 juin 2025 à 20h20. Elle est suivie d'une verrée servie sous la Grenette.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Philippe Herminjard
Président



Carole Dind
Secrétaire